

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Année 2025



Table des Matières

PARTIE 1: LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
CHAPITRE 1 > Le territoire desservi	6
1.1 Présentation du périmètre	6
1.2 Vision globale de l'organisation du service	7
1.3 Déchets pris en charge par le service	8
CHAPITRE 2 > La Prévention des déchets	10
2.1 Indice de réduction des déchets	10
2.2 Le compostage	10
2.2.1 Le compostage domestique:	10
2.2.2 Le compostage collectif:	11
2.2.3 L'étude biodéchets:	11
2.3 Le Réemploi	12
2.4 L'adhésion à des réseaux	12
2.5 Les actions de communication et sensibilisation	12
Le relais de la campagne de CITEO, pour améliorer le tri des emballages ménagers :	13
CHAPITRE 3 > La collecte des déchets: organisation	14
3.1 Pré-collecte	14
3.2 Population desservie et taux de variation annuelle	14
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en porte à porte et en apport volontaire	14
3.4 Fréquence des collectes	15
3.5 Focus sur les déchetteries	15
3.5.1 Jours et horaires d'ouverture:	15
3.5.2 Fréquentation des déchetteries:	16
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	16
CHAPITRE 4 > La collecte des déchets: tonnages, évolutions et performances	17
4.1 Ordures ménagères résiduelles	17
4.2 Emballages ménagers,	18
4.3 Déchets des déchetteries	19
4.4 Déchets du quai de transfert	21
4.5 Cartons des professionnels	21
4.6 Les performances de collecte	22
CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets: organisation	24
5.1 Localisation des principales unités de traitement	24
5.1.1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ISDND du Beynon:	24
5.2 Nature des traitement	25
5.3 Exutoire des déchets de la collecte sélective	26
5.4 Exutoire des déchets de la déchetterie	26
CHAPITRE 6 > Le traitement des déchets: bilan	29
CHAPITRE 7 > Impact environnemental et sanitaire	29
CHAPITRE 8 > L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	30
8.1 Présentation de l'emploi	30
CHAPITRE 9 > La concertation et la gouvernance	30
9.1 Descriptions des moyens d'information et de communication	30

9.2 Suivi des réclamations et évolutions	30
PARTIE 2: LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	31
CHAPITRE 10 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	32
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	32
10.2 Les principales prestations confiées et rémunérées à des entreprises	33
11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	36
11.2 Le coût aidé du service public	36
11.3 Le financement du service public	36
11.3.1 La TEOM:	36
11.3.2 La Redevance Camping:	36
11.3.3 La Facturation des professionnels:	36
CHAPITRE 12 > Structure du coût	37
12.1 La nature des charges	37
12.2 La nature des produits	38
12.3 La répartition des charges, des produits et du financement	40
CHAPITRE 13 > Coût des différents flux de déchets	40
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public	41
13.2 La couverture des charges par les produits par flux	42
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	42
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique	43
CHAPITRE 14 > Evolution des coûts	43
14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus	43
14.2 L'évolution des coûts par flux	45
14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne	46
GLOSSAIRE	48

PREAMBULE

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés" conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 apportant des indicateurs à renseigner.

Ce rapport annuel vise un double objectif:

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence les données sur les déchets,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le présent rapport a été établi sur la base des préconisations du guide de l'ADEME, Clés pour Agir "Rapport annuel du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés" et des validations des "Matrices des Coûts" annuelles de la collectivité par le bureau d'Études AJBD missionné par l'ADEME.

L'estimation des coûts utilise une méthodologie de calcul utilisée dans le cadre d'une matrice de coûts et approuvée par le bureau d'étude INDDIGO missionné par l'ADEME. Cette matrice des coûts s'applique à l'ensemble des collectivités du territoire national ayant la compétence déchets. Ce document sera soumis au Conseil Communautaire puis transmis aux communes membres. Il sera présenté à la Commission Intercommunale des Services Publics Locaux et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

À noter que l'ADEME a demandé cette année de différencier de nouveaux flux comme la gestion de proximité des biodéchets.

PARTIE 1: LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 > Le territoire desservi

1.1 Présentation du périmètre

La communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a été créée par arrêté préfectoral n° 05-2016-013 en date du 26 octobre 2016 par la fusion entre la Communauté d'Agglomération "GAP en + grand" et la Communauté de Communes de Tallard Barillonnette, et l'ajout des communes de Claret et Curbans du département des Alpes de Haute-Provence. La compétence « **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** », a été naturellement prise en charge par la collectivité.



La superficie de la collectivité représente 351,41 km² pour une densité de population d'environ 143 hab./km².

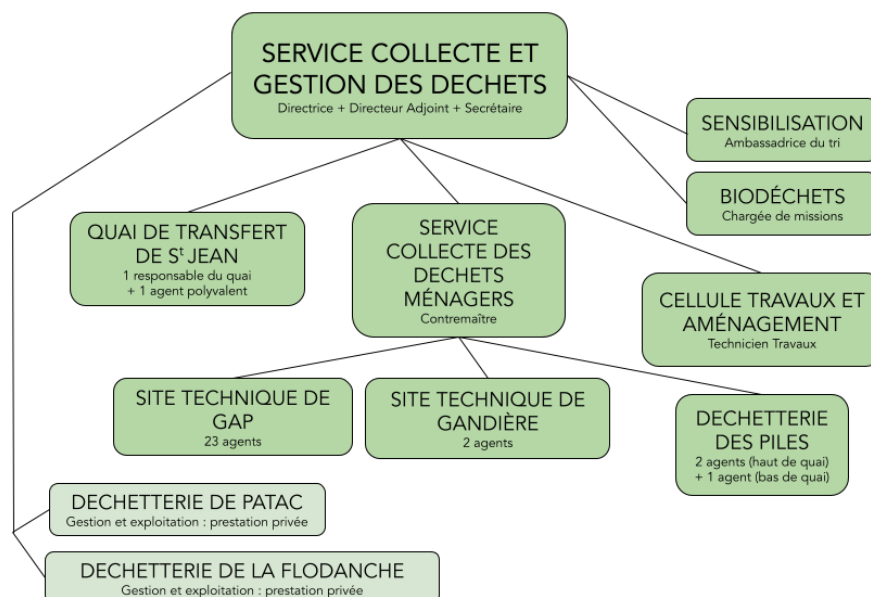
Le territoire est classé dans la strate de type URBAIN. GAP ville préfecture, a une densité de population plus importante regroupée en son centre-ville, la seconde commune en terme de population est Tallard.

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE regroupe les différentes communes indiquées dans le tableau suivant, d'après les données des recensements de l'INSEE. **Afin d'être en cohérence avec les données nationales, les données de la population municipale sont prises en compte et non la population totale.**

Communes membres	Population Municipale au 1er janvier 2024	Population Municipale au 1er janvier 2025	Superficie en km ²
Barillonnette	131	140	19,51
Châteauvieux	528	536	7,07
Claret	288	296	21,04
Curbans	581	577	28,88
Esparron	58	56	24,11
Fouillouse	263	274	7,24
Gap	40 500	40 656	110,43
Jarjayes	465	465	22,67
La Freissinouse	944	948	8,32
Lardier & Valença	351	371	14,86
La Saulce	1 387	1 375	7,89
Lettret	203	199	4,20
Neffes	791	783	8,36
Pelleautier	815	839	12,81
Sigoyer	730	739	24,38
Tallard	2 312	2 272	15,02
Vitrolles	214	217	14,62
Total	50 561	50 743	351,41

1.2 Vision globale de l'organisation du service

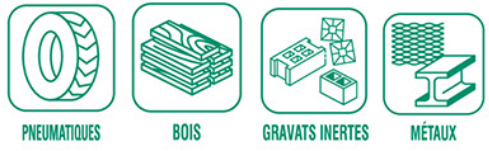
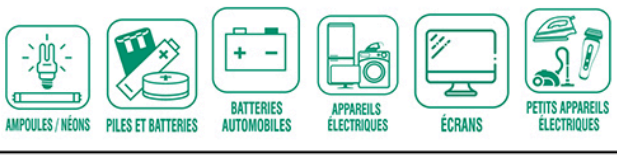
La Direction Nettoyement et Gestion des Déchets comprend deux services. Le service municipal du nettoyage resté sous la responsabilité communale de la Ville de GAP et le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés transféré au regroupement intercommunal. L'organigramme général du service de collecte s'articule de la manière suivante :



1.3 Déchets pris en charge par le service

Les déchets pris en charge sont:

- Les déchets ménagers (ordures ménagères produites par les particuliers) et Assimilés (ce sont les Déchets des Activités Économiques (DAE) pouvant être collectés avec ceux des ménages eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites). Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans et les déchets du secteur tertiaire.
- Les déchets issus de la collecte sélective : Emballages, Verre, Papier.
- Les matériaux récupérés en déchetteries, le tableau ci-dessous présente les déchets acceptés sur chaque déchetterie :

TYPES DE DÉCHETS :	PATAC	FLODANCHE	PILES
	NON	OUI	NON
 PAPERS CARTONS EMBALLAGES EN VERRE EMBALLAGES TEXTILES CHAUSSURES	OUI	OUI	OUI
 PNEUMATIQUES BOIS GRAVATS INERTES MÉTAUX	OUI	OUI	OUI
 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	NON	NON	OUI
 VÉGÉTAUX BRANCHAGES TONTES (Tontes de gazons en benne séparée sur Patac et Flodanche)	OUI	OUI	OUI
 MEUBLES LITERIE DÉCORATION TEXTILE MAISON-JARDIN GROS JOUETS PETITS JOUETS	OUI	OUI	OUI
 AMPOULES / NEONS PILES ET BATTERIES BATTERIES AUTOMOBILES APPAREILS ÉLECTRIQUES ÉCRANS PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES	OUI	OUI	OUI

TYPES DE DÉCHETS :	PATAC	FLODANCHE	PILES
 HUILES DE VOITURE	OUI	OUI	OUI
 HUILES ALIMENTAIRES	OUI	OUI	NON
 DÉCHETS DE SOINS À RISQUE INFECTUEUX	OUI	NON	NON
 BATTERIES	NON	NON	OUI
 BOUTELLES PLASTIQUES Bidons vides	OUI	NON	OUI
 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)  RADIOGRAPHIE DDS* (dont radiographies, acides, peintures, phytosanitaires, filtres à huiles, liquides de freins...)	OUI	NON	NON
 ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS  MACHINES BRICO / JARDIN THERMIQUES	OUI	OUI	OUI
 TOUT-VENANT TOUT-VENANT NON VALORISABLE Déchets non- recyclables	OUI	OUI	OUI

À cela, s'ajoute les campagnes de collecte spécifiques et ponctuelles de déchets de l'Agrofourniture (filets paragrêle, bâches d'ensilage et d'enrubannage, ficelle et filets de bottes de foin) mais également les bigs bags, sacs de semences et films de serre, ont eu lieu sur le Quai de transfert de St Jean et à la déchetterie des Piles.



Au total, **62** filières différentes ont été proposées en 2025

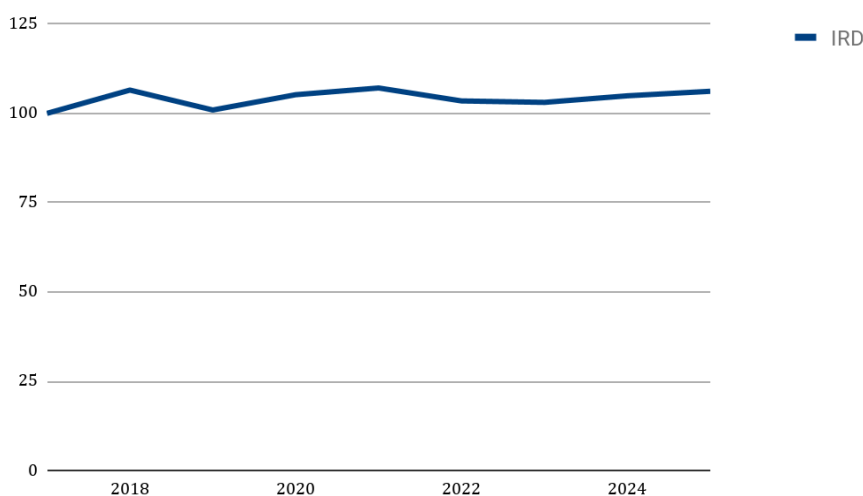
CHAPITRE 2 > La Prévention des déchets

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à diminuer les impacts des déchets sur l'environnement soit par réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

2.1 Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 sert normalement de référence comparative, il correspond à l'indice 100. L'indice de réduction pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de référence. La communauté d'agglomération ayant été créée au 1^{er} janvier 2017, la base 100 a été définie pour cette année.

Les Déchets Ménagers et Assimilés sont composés des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers, du verre, du papier et des déchets de déchetterie hors gravats.



Le tonnage de DMA pris en charge annuellement par la collectivité poursuit sa progression (malgré la baisse des tonnages d'ordures ménagères et de papier) donc cet indice ne diminue pas.

2.2 Le compostage

2.2.1 Le compostage domestique:

Ce programme basé sur le volontariat s'adresse aux résidents des zones pavillonnaires. Cette technique simple de valorisation des déchets fermentescibles permet de diminuer le tonnage présenté à la collecte ordures ménagères, permettant ainsi de diminuer aussi bien les coûts de collecte, de transport que de traitement.

Une participation de 15,00 € est demandée par foyer de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE, pour l'acquisition d'un composteur plastique et 25 € pour un composteur bois.

Courant 2025, chaque foyer peut disposer d'un bioseau gratuitement pour faciliter le geste du tri. En revanche, pour les professionnels souhaitant s'équiper de composteurs, l'acquisition de bioseaux est payante: 2 € pour un bioseau 10 litres ou 5.33 € pour un bioseau 25 litres.



En 2025, un nouveau marché pluriannuel à été attribué:

- Société QUADRIA pour les composteurs en plastique,
- Société SCIERIE DU JURA pour les composteurs en bois,
- Société COLLECTAL pour les bioseaux 10 litres destinés aux particuliers.
- Société FM DEVELOPPEMENT pour les bioseaux 25 litres destinés spécifiquement aux professionnels.



En 2025, ce sont **287 composteurs individuels (dont 89 en bois) qui ont été vendus et 3 016 bioseaux** qui ont été distribués.

Au total, depuis 2007, ce sont **4 523 foyers** qui sont équipés sur les 19 432 maisons individuelles soit un **taux d'équipement de 23.28 %**.

2.2.2 Le compostage collectif:

La Communauté d'Agglomération propose, aux copropriétés pourvues d'espaces verts, la mise en place du **compostage collectif** avec des équipements adaptés.

68 sites de compostage ont été installés depuis 2018.

- 27 aires de compostage collectif : pieds d'immeubles à Gap,
- 22 aires de compostage partagé : établissements scolaires (écoles, collèges, lycée privée) + camping
- 19 aires de compostage partagé : toutes les communes constituant l'agglomération sauf Gap, Esparron et Vitrolles.



Une participation de 30,00 € est demandée par composteur collectif.

2.2.3 L'étude biodéchets:

L'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets, lancée en fin d'année 2023, a rendu ses conclusions en mai 2024. Le bureau d'étude SOLER IDE a réalisé un état des lieux et définit des scénarios, suivi d'un plan d'actions.

Le scénario retenu prévoit:

- la poursuite du compostage domestique pour l'habitat pavillonnaire,
- le développement du compostage collectif en pied d'immeuble,
- l'installation du compostage partagé dans les communes périphériques rurales,
- l'instauration d'une collecte en bacs roulants avec des dispositifs d'abris bacs pour les centres villes urbains denses de Gap, Tallard et La Saulce.

À l'issue de cette étude, une chargée de mission Biodéchets a été recrutée afin de sensibiliser les usagers et mettre en place le scénario retenu.

2.3 Le Réemploi

La zone de réemploi de la déchetterie de la Flodanche a été mise en service mi juillet 2025. Des conventions ont été signées suite au lancement d'un Appel À Manifestation d'Intérêt avec l'association La Petite Ourse et l'association Les fils d'Ariane.



D'après les pesées de l'association La Petite Ourse, sur 2025, 1.48 tonnes ont été récupérées sur l'espace réemploi de la déchetterie de la Flodanche.

2.4 L'adhésion à des réseaux

En 2025, la collectivité a adhéré à différents réseaux dont Compost citoyen et Regalim, afin de disposer de retour d'expériences, de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et sur le compostage des déchets.



2.5 Les actions de communication et sensibilisation

Une Ambassadrice a été recrutée en février 2025 afin de sensibiliser le public sur la thématique déchets. **129 actions de communication** ont eu lieu en milieu scolaire sur la thématique des déchets (tri sélectif, filières de recyclage et réduction des déchets, visites de la déchetterie de Patac, tri du papier et fabrication de papier recyclé, compostage...).



Des articles dans les “Gap Tallard Durance” votre Magazine...

Le relais de la campagne de CITEO, pour améliorer le tri des emballages ménagers :



Cet emballage se trie.

À déposer avec vos autres emballages, dans votre colonne de tri.



Cet objet ne se trie pas.

À jeter avec vos ordures ménagères.



BIEN TRIER, C'EST MIEUX.
Retrouvez les bons gestes sur votre application mobile.



Communauté d'Agglomération
GAP-TALLARD-DURANCE



CITEO

* Source : les trois couleurs pour les déchets de la charte picturale du tri.



Composter au pied de son immeuble : « Ce n'est pas très contraignant »

25 copropriétés disposent d'une aire de compostage collectif. « Les gens s'y mettent de plus en plus », se félicite Pascal Bertrand, qui s'en est fait l'ambassadeur dans sa copropriété de Gap.

PERSPECTIVES

Route de Veynes à Gap, la copropriété Les Maryalis avait depuis plusieurs années un composteur commun. Les occupants y jetaient un peu leurs déchets de cuisine et, une fois plein, son contenu était enterré, sans véritable valorisation. L'an dernier, les services de l'Agglomération ont contacté cette copropriété de 27 logements pour faire le point sur le fonctionnement.

« Ça nous intéressait d'avoir des bacs complémentaires et une signalétique », explique Pascal Bertrand référent au sein des Maryalis avec Jean-François Lagneux. « Nous avons fait le tour des habitants pour proposer des bio-séaux. » Depuis l'automne dernier, un premier bac a déjà été rempli. « Ça fonctionne bien, une majorité d'occupants adhère au principe, contrairement à ce qui se passait avant. On sent que ça prend de plus en plus, avec le bouche-à-oreille, les reportages. Tout le monde a conscience que c'est quelque chose d'important. »

Fils d'agriculteur et jardinier à ses heures, Pascal Bertrand trouvait « bête de jeter ça à la poubelle. Là, on peut trouver une bonne utilisation à ces déchets. On va partager le compost entre tous ceux qui en veulent pour leurs jardinières ou leurs potagers. »

Au Grottier, l'un des cinq bâtiments des Vergers du Moulin, à Besurgard, l'aire de compostage fonctionne depuis 2020. « Nous avons été accompagnés par l'Agglomération pour mettre le matériel en place et nous avons eu des explications », relève Marc Alessio, qui veille au bon fonctionnement avec Maurice Morgand. « Nous avons placé des affiches dans le couloir et il y a des explications sur chaque bac. »

Trois bacs sont utilisés par alternance. Un bac de broyat (« Pas de sciure, ça marche moins bien », prévient M. Alessio) est à disposition pour en ajouter à mesure aux déchets organiques, assurant la circulation de l'oxygène. « Les bactéries aérobies font ainsi leur boulot », détaille ce connaisseur du processus. « Des qu'un bac est plein, on transfère le contenu dans un autre. Ça permet de l'aérer. On le laisse affiner pendant trois à six mois, grâce aux bactéries anaérobies. À la fin, on a un compost impeccable ! »

Selon lui, « ce n'est pas très contraignant. On le retourne de temps en temps. C'est à 20 m de l'entrée, ça ne nous prend pas trop de temps. »

Que devient le compost ? Les occupants n'ont pas de jardin. On en met un peu autour des arbres et sinon, on en donne à des parents ou des amis qui ont des jardins. » Son seul regret, « c'est que nous soyons le seul bâtiment à faire cela. Il faudrait que beaucoup plus de gens le fassent. »

Une charge de mission biodechets de l'Agglomération peut accompagner et conseiller les copropriétés qui souhaitent équiper de composteurs collectifs (04 92 53 35 85).

Six nouvelles aires de compostage dans des copropriétés en 2024

La Communauté d'Agglomération accompagne la mise en place de compostage collectif en pied d'immeuble. Sur les aires d'été, en 2024, portant le nombre total à 25, auxquelles s'ajoutent les 10 mises en place dans des établissements scolaires depuis 2018.

Par ailleurs, cinq nouvelles aires de compostage partagé ont vu le jour dans des communes de l'agglomération qui sont désormais huit à être éligibles.

Enfin, l'agglo continue de mettre des composteurs individuels à disposition pour un prix symbolique : 239 composteurs en plastique et 35 en bois ont été vendus en 2024. Ce sont donc au total 4222 composteurs qui équipent les occupants de maisons depuis 2007.



Aux Maryalis à Gap, une majorité d'habitants adhère au principe du compostage collectif.

GAP • TALLARD • DURANCE | 33 | PRINTEMPS 2025 415

Un stand d'information sur la Gap Foire Expo :



CHAPITRE 3 > La collecte des déchets: organisation

3.1 Pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement.

3.2 Population desservie et taux de variation annuelle

Le tableau au paragraphe 1.1 présente la population de la collectivité d'après les recensement de l'INSEE (références statistiques au 1^{er} janvier 2022). La population prise en compte dans les calculs pour l'année 2025 est donc **50 743 habitants**.

La population a augmenté de 0,36 % entre 2024 et 2025.

La population est entièrement desservie par le service de collecte des déchets ménagers.

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Flux	Equipements de pré-collecte	Nombre total sur le territoire	Ratio du nombre d'habitant par contenant
Ordures ménagères	bacs roulants*	1558	32,57
	conteneurs enterrés	54	939,69
	conteneurs semi-enterrés	228	222,56
	TOTAL	282	179,94
Emballages ménagers	bacs roulants*	1220	41,59
	colonnes aériennes	27	1879,37
	conteneurs enterrés	44	1153,25
	conteneurs semi-enterrés	201	252,45
	TOTAL	272	186,56
Verre	colonnes aériennes	91	557,62
	conteneurs enterrés	24	2114,29
	conteneurs semi-enterrés	109	465,53
	TOTAL	224	226,53
Papier	colonnes aériennes	92	551,55
	conteneurs enterrés	24	2114,29
	conteneurs semi-enterrés	108	469,84
	TOTAL	224	226,53

* Les données ne sont pas exhaustives car certains professionnels ou copropriétés ont des équipements privatifs non comptabilisés, à noter également l'existence de différents volumes de bacs 240 - 340 - 660 litres.

3.4 Fréquence des collectes

Type de déchets	Fréquence de collecte	Communes concernées
Ordures ménagères résiduelles	hebdomadaire (C1) et certains secteurs en C2 en période estivale	Jarjayes, La Freissinouse, Lardier & Valença, Claret, Curbans, Esparron, Barcillonnette...
	2 fois par semaine (C2)	Gap
	3 fois par semaine (C3)	certaines secteurs de Tallard et La Saulce
Emballages ménagers	hebdomadaire C1	pratiquement l'ensemble du territoire
	tous les 15 jours (C0,5)	en secteur très rural (à faible densité)
Cartons professionnels	hebdomadaire (mercredi et vendredi matins) et le jeudi	2 tournées différentes sur les grands boulevards, ZA et le centre-ville de Gap et une tournée sur Tallard /La Saulce
Verre et papier	tous les 15 jours (C0,5) en fonction des vitesses de remplissage	toutes les communes

3.5 Focus sur les déchetteries

3.5.1 Jours et horaires d'ouverture:

Le tableau ci-dessous présente les informations et horaires des jours d'ouverture des différentes déchetteries:

	Patac	Flodanche	Les Piles
horaires été / hiver	été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre) hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)	été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre) hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)	été (du 15 mars au 15 novembre) hiver (du 16 novembre au 14 mars)
Lundi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Mardi	fermée	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	14h00 à 18h00 (17h00)
Mercredi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Jeudi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	fermée	14h00 à 18h00 (17h00)
Vendredi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Samedi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Dimanche	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	fermée

3.5.2 Fréquentation des déchetteries:

Pour les déchetteries de Patac et Flodanche, une boucle magnétique permet de comptabiliser, avec l'aide d'un logiciel d'accès, les entrées des véhicules. Pour la déchetterie des Piles, la comptabilisation se fait manuellement par l'agent sur place.

	PATAC	FLODANCHE	LES PILES	TOTAL 3 déchetteries
Fréquentation annuelle des particuliers	79 702	44 190	28 920	152 812
Fréquentation annuelle des professionnels	0	0	1 484	1484
Evolution par rapport à l'année précédente en %	5,22	531,02	11,41	40,21

À noter que sur la déchetterie des Piles, il a été comptabilisé un total de 1 484 dépôts de professionnels dont 576 dépôts provenant des communes membres du territoire de la communauté d'agglomération. Le logiciel comptant les entrées sur la déchetterie de la Flodanche a été en panne plusieurs mois en 2024 faussant ainsi le calcul du pourcentage d'évolution entre l'année 2024 et 2025.

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Progressivement, la collectivité remplace les bacs roulants aussi bien pour les ordures ménagères et emballages ménagers en points de collecte d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés. Lors de cette modification, les flux en colonnes aériennes d'apport volontaire sont également enfouis.

En fonction de la montée en puissance des conteneurs enterrés collectés par grutage, les tournées de collecte en bacs roulants sont ajustées systématiquement afin d'optimiser les remplissages des équipements.

La suppression des bacs roulants répond à plusieurs objectifs qui consistent notamment à :

- Limiter l'augmentation des coûts de collecte par la mise en place d'un dispositif mobilisant un seul agent et par l'aménagement de points collectifs de collecte, mutualisés à un quartier.
- Rationaliser les points de collecte en regroupant les flux sur un site commun avec un volume optimisé de collecte de 5 m³ par conteneur/flux.
- Optimiser les circuits des bennes de collecte donc veiller à la maîtrise des coûts de fonctionnement et diminuer l'impact lié aux émissions de CO₂ .

En 2025, le programme pluriannuel d'aménagement des conteneurs enterrés/semi-enterrés porté par la Communauté d'Agglomération a permis d'enfouir :

- 26 cuves pour les ordures ménagères,
- 26 cuves pour les emballages ménagers,
- 13 cuves pour le verre,
- 14 cuves pour le papier.



CHAPITRE 4 > La collecte des déchets: tonnages, évolutions et performances

4.1 Ordures ménagères résiduelles

Les tonnages cumulés des Ordures Ménagères résiduelles collectées sur le territoire sont distingués en fonction du système de collecte en bacs roulants ou en conteneurs relevables par grutage et précisent également les apports des professionnels effectués sur le quai de transfert intercommunal.

Nature des déchets	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution (%)
Ordures Ménagères collectées en bacs roulants	7 041,16	6 581,71	-6,53
Ordures Ménagères collecté par grutage	4 977,16	5 503,88	10,58
TOTAL des Ordures Ménagères collectées en régie	12 018,76	12 085,59	0,56

Le tonnage collecté en 2025 a augmenté de près de 0.56% par rapport à 2024.

Nature des déchets	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution (%)
Ordures Ménagères collectées en bacs roulants	7 041,16	6 581,71	-6,53
Ordures Ménagères collectées par la grue	4 977,16	5 503,88	10,58
Ordures ménagères et assimilées du quai de transfert de St Jean	542,27	499,00	-7,98
TOTAL (tonnes enfouies)	12 560,59	12 584,59	0,19

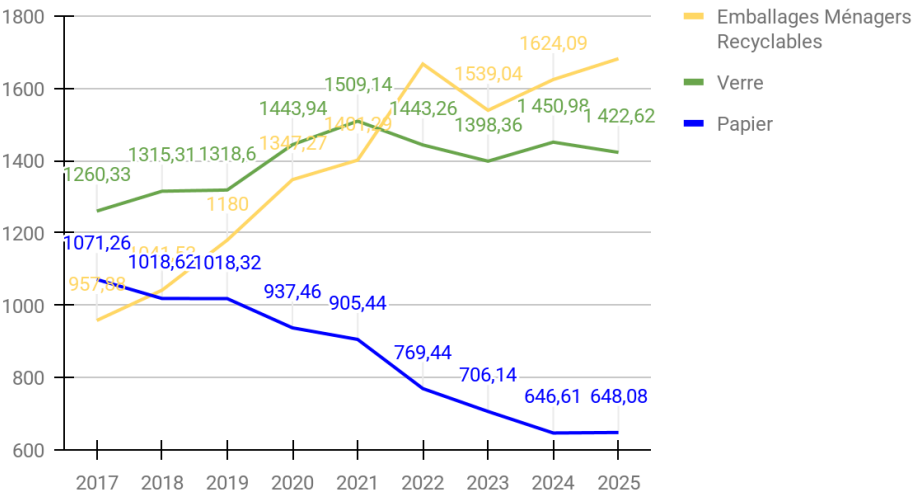
Au total, la production d’ordures ménagères et assimilables qui part à l’enfouissement a augmenté d’environ 0,19 % par rapport à l’année précédente.

4.2 Emballages ménagers,

	Tonnages collectés 2024	Tonnages collectés 2025	Evolution (%)
Verre	1 450,98	1 422,62	-1,95
Papier	646,61	648,08	0,23
Emballages en bacs (Gap)	741,38	704,02	-5,04
Emballages en conteneurs enterrés (Gap)	596,48	670,08	12,34
Emballages en colonnes aériennes et conteneurs enterrés (collecte en prestation privée sur les communes hors Gap)	286,23	307,67	7,49
Total Emballages ménagers collectés	1 624,09	1 681,77	3,55

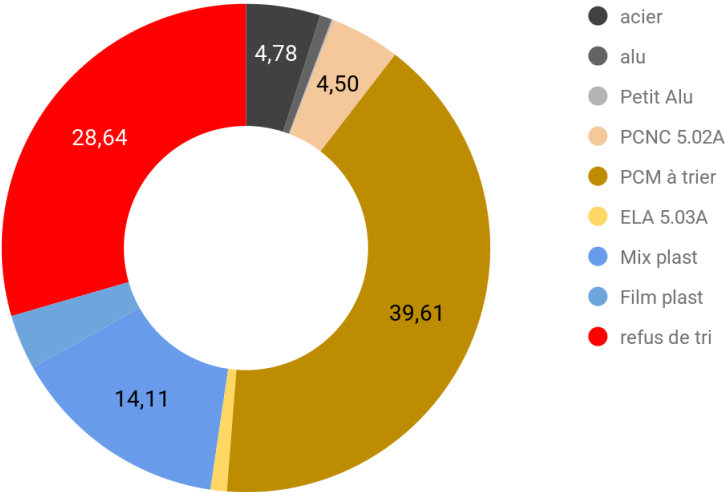
Tous les flux de collecte sélective augmentent, hormis le flux du papier graphique. Cette évolution tendancielle est visible sur le graphique ci-après, présentant les tonnages depuis 2017. La modification des consignes de tri des emballages permettant la prise en compte de tous les emballages plastiques ainsi que les campagnes de communication font progresser les tonnages des emballages et du verre.

Evolution des tonnages



Le taux de refus sur les emballages ménagers en 2025 est de 28.64 %. Pour rappel, ce taux de refus en 2024 était de 24.65 %. Le graphique ci-contre détermine la part de chaque matériau constitutif du flux des emballages ménagers. À noter que ces refus sont triés pour atteindre une granulométrie entre 60 et 300 mm pour être transformés en Combustible Solide de Récupération (CSR) qui est expédié en Espagne (ProNatur Energy) pour alimenter des chaufferies/cimenteries.

Composition du bac jaune en %



Ces chiffres montrent la nécessité de communiquer de manière régulière sur les consignes de tri pour réduire les erreurs de tri commises par les usagers et améliorer ainsi les performances qualitatives.

4.3 Déchets des déchetteries

Le tableau, ci-dessous, présente les tonnages collectés sur le réseau de déchetteries en 2025.

Nature des déchets	Tonnages déchetterie de PATAC	Tonnages déchetterie de la FLODANCHE	Tonnages déchetterie des PILES	Tonnages total
Papiers	93,12	collecte non comptabilisée	collecte non comptabilisée	93,12
Cartons	134,38	84,72	137,95	357,05
Déchets verts	651,34	0,00	262,38	913,72
Déchets verts broyés	590,31	660,37	241,34	1 492,02
Déchets verts pour méthanisation	0,00	0,00	pas de collecte	0,00
Bois	411,30	266,32	420,15	1 097,77
Ferrailles	199,11	117,22	110,42	426,75
Pneus	41,16	27,84	62,01	131,01
Encombrants	904,06	480,89	658,40	2 043,35
Déchets d'Elements d'Ameublement	459,85	271,81	261,01	992,67
Gravats	800,62	457,20	485,80	1 743,62
Batteries	5,68	2,35	4,25	12,28
Huile de vidange	12,33	6,48	6,53	25,34
Huile de friture	1,83	0,76	pas de collecte	2,59
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	151,46	93,63	102,68	347,77
Déchets Diffus Spécifiques	75,96	0,00	8,62	84,58
Lampes et Néons	0,94	0,49	0,36	1,79
Piles	1,63	0,84	0,90	3,37
DASRI	0,25	pas de collecte	pas de collecte	0,25
Articles Sport & Loisirs	11,10	2,70	12,40	26,20
Articles bricolage Jardinage thermique	0,22	0,36	0,05	0,63
Plâtre	pas de collecte	pas de collecte	45,36	45,36
Cartouches d'imprimante	pas de collecte	pas de collecte	0,98	0,98
TOTAL	4 546,65	2 473,98	2 821,59	9 842,22

NB :Le tonnage cumulé (hors gravats) réceptionné sur le réseau des déchetteries est donc de 8 098,60 tonnes. Ce tonnage est utilisé par l'ADEME pour les comparaisons entre collectivités plutôt que le tonnage global collecté en déchetterie.

Evolution des tonnages par rapport à l'année précédente:

Nature des déchets	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution (%)
Papiers	100,92	93,12	-7,73
Cartons	335,34	357,05	6,47
Déchets verts	1 054,57	913,72	-13,36
Déchets verts broyés	1 302,62	1 492,02	14,54
Déchets verts pour méthanisation	47,56	0,00	-100,00
Bois	984,54	1 097,77	11,50
Ferrailles	418,77	426,75	1,91
Pneus	120,28	131,01	8,92
Encombrants	1 883,22	2 043,35	8,50
Déchets d'Elements d'Ameublement	1 069,75	992,67	-7,21
Gravats	1 993,87	1 743,62	-12,55
Batteries	11,76	12,28	4,42
Huile de vidange	21,16	25,34	19,75
Huile de friture	3,04	2,59	-14,80
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	348,99	347,77	-0,35
Déchets Diffus Spécifiques	68,04	84,58	24,31
Lampes et Néons	1,60	1,79	11,88
Piles	4,66	3,37	-27,68
DASRI	0,14	0,25	78,57
Articles Sport & Loisirs	20,30	26,20	29,06
Articles bricolage Jardinage thermique	2,50	0,63	-74,80
Plâtre	54,47	45,36	-16,72
Cartouches d'imprimante	0,13	0,98	681,50
TOTAL	9 848,23	9 842,22	-0,06

Les tonnages cumulés réceptionnés sur les trois déchetteries ont diminué de 0,06 % par rapport à 2024. Les flux qui ont le plus progressé en 2025, sont les Cartouches d'Imprimantes, Articles Sports et Loisirs, les Produits Dangereux et les DASRI.

4.4 Déchets du quai de transfert

Le quai de transfert intercommunal de S^t Jean accueille le public professionnel du lundi au vendredi de 7h00 à 11h00 et le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00.

Les dépôts y sont gratuits en dessous de 100 kg de déchets par semaine. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire, ces derniers ont été réajustés au 1^{er} avril 2023.

Ci-dessous, le tableau présente l'évolution des tonnages réceptionnés sur le site:

Nature des déchets professionnels réceptionnés au quai de transfert	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution en %
Emballages, déchets divers	542,27	499,00	-7,98
Déchets verts broyés	665,20	944,68	42,01
Cartons	34,38	34,26	-0,35
Papiers	39,92	52,28	30,96
Palettes, bois broyés	1008,39	874,51	-13,28
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	46,18	46,76	1,26
Ferrailles	60,00	58,08	-3,20
Lampes	0,27	0,00	-100,00
Néons	0,22	0,51	131,82
Piles	0,39	0,36	-7,69
Plâtres	2,10	35,10	1571,43
TOTAL	2 399,32	2 545,54	6,09

Le tonnage global apporté par les professionnels a augmenté de 6.09 %. À noter que depuis le 1^{er} juin 2021, le bois de la déchetterie des Piles est apporté sur le quai de transfert pour être broyé et évacué dans une filière de valorisation. Depuis la fin de l'année 2023, les déchets verts broyés sont également stockés et broyés sur ce site, afin d'être valorisés.

4.5 Cartons des professionnels

Nature des déchets	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution (%)
Collecte des cartons	625,17	610,8	-2,30
Cartons issus du quai de transfert	34,38	34,26	-0,35
Cartons total	659,55	645,06	-2,20

Les tonnages de cartons collectés en 2025 baissent de 2.20 % par rapport à l'année précédente.

4.6 Les performances de collecte

Les performances s'expriment en kg/hab. et sont comparées aux performances régionales et nationales (données de l'année 2023).

Ratio collectés	Tonnages 2025	Taux de captage en kg/hab/an	Moyenne nationale ADEME 2024 (en milieu urbain)	Moyenne nationale ADEME 2024 (tous milieux)	Données Région SUD (année 2024)
Ordures Ménagères Résiduelles	12 085,59	238,17	223,00	189,00	287,00
Verre	1 422,62	28,04	27,00	40,00	35,00
Emballages et papier	2 329,85	45,91	50,00	58,00	48,00
Déchetterie (hors gravats)	8 097,62	159,58	137,00	235,00	237,00

La présence de nombreux déchets dans les ordures ménagères qui sont potentiellement valorisables, provoque des ratios de collecte en ordures ménagères qui sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale (tous milieux confondus) .

En effet, pour le flux du verre: le taux de captage demande à être plus performant car la collecte du verre est nettement inférieure aux données de la Région Sud mais supérieure à la moyenne nationale du milieu urbain.

Pour les autres matériaux recyclables, malgré des résultats corrects par rapport aux données de la Région Sud, ces résultats peuvent encore être améliorés au regard de la moyenne nationale. Pour les tonnages récupérés en déchetterie, ils sont inférieurs aux différentes données mais cela dépend fortement des limitations d'accès et des flux récupérés sur les différentes collectivités.

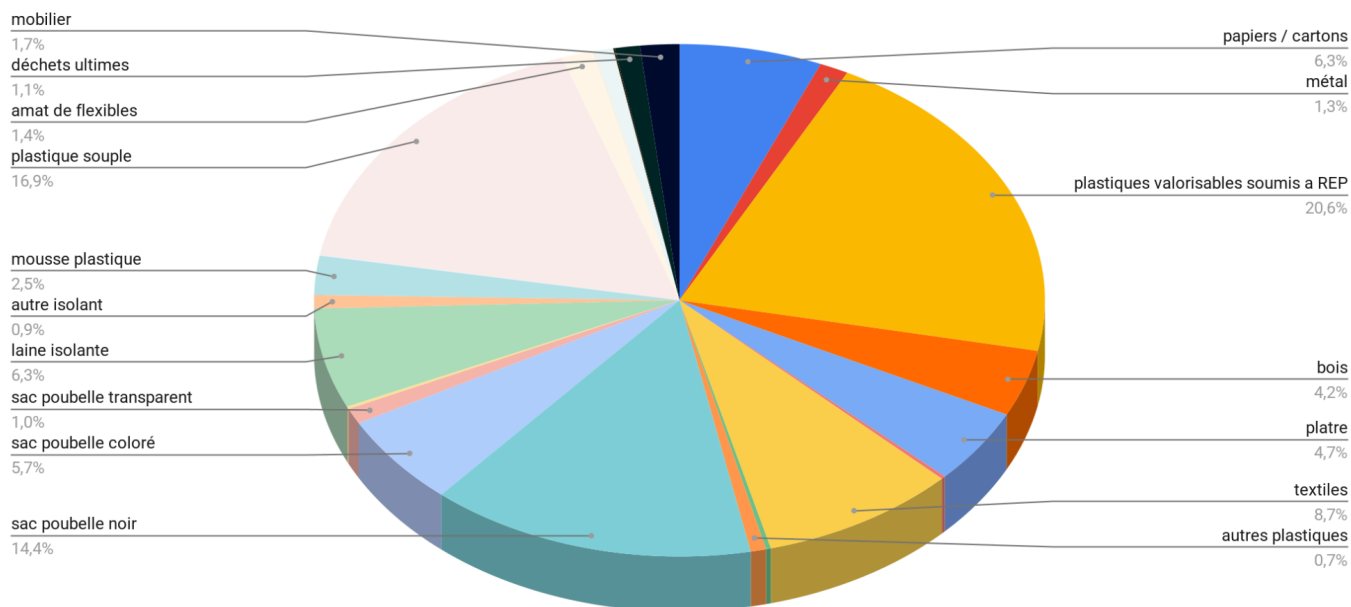
Une campagne de caractérisations des bennes d'encombrants a également été réalisée. 1 échantillon de 250 kg par déchetterie a été trié en utilisant un logiciel de reconnaissance via l'Intelligence Artificielle



Les résultats obtenus sont conformes aux exigences du décret n°1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux.

La moyenne des résultats des 3 caractérisations est présentée dans le graphique, ci-dessous:

Composition en pourcentage des bennes encombrants (moyenne des résultats pour les 3 déchetteries)



CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets: organisation

5.1 Localisation des principales unités de traitement

Les principales unités de traitements sont:

5.1.1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ISDND du Beynon:

Ce site est situé sur la commune de Ventavon, à mi-chemin entre Gap et Sisteron. Il est placé sur le lieu dit du « Beynon » à proximité de la Sablière du Beynon.

La surface totale (lagune et traitement compris) est de 11 hectares dont 9 hectares pour le dépôt des déchets. La capacité maximale annuelle d'enfouissement des déchets, pour 2025 est fixé à 55 000 tonnes.

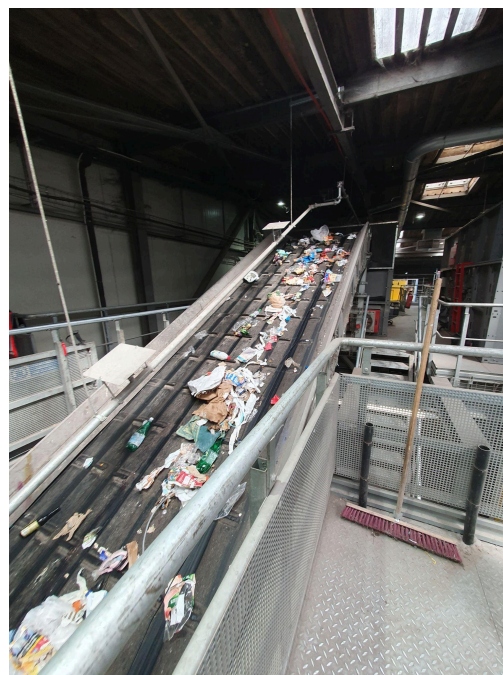
La société ALPES ASSAINISSEMENT est autorisée à exploiter l'I.S.D.N.D. du Beynon par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. 3 bioréacteurs ont été installés sur le site afin de valoriser les biogaz captés sur les casiers. L'électricité produite correspond à la consommation de 1 600 foyers. Par un nouvel arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2021, l'exploitation du site est prévue jusqu'en 2026.



5.1.2 Le Centre de tri de Manosque:

Ce centre de tri a été modernisé fin 2017 / début 2018 afin de permettre l'Extension des Consignes de Tri des emballages ménagers sur le département des Hautes-Alpes. C'est un bâtiment de 1 915 m² avec une extension de 883 m² sur une surface totale de 17 000 m². Il est conçu pour recevoir 15 000 tonnes par an de déchets valorisables. L'installation est équipée d'une chaîne de tri automatisée et d'un matériel de tri optique capables de traiter les papiers, les cartons, l'acier, les films plastiques et les emballages ménagers. Comme le centre de tri de Manosque n'a pas été conçu pour trier le mixte plastique, un sur-tri est nécessaire dans la valorisation du plastique et justifie l'évacuation de ce flux vers un centre de tri adapté.

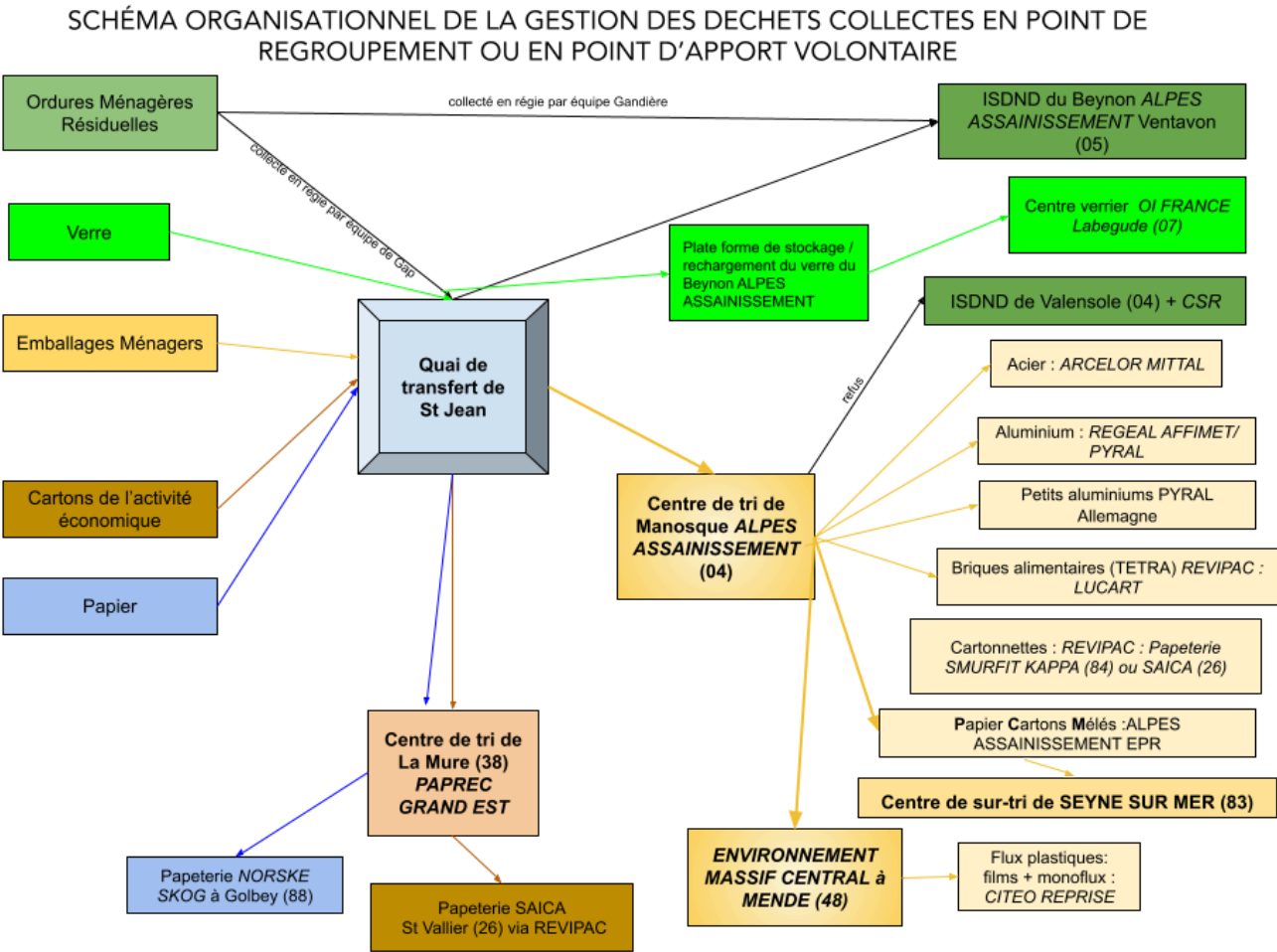
Le centre de tri est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.). Il répond aux exigences de l'arrêté préfectoral n°97-2326 du 21 octobre 1997 puis n°2013-1282 du 17 juin 2013. Un arrêté préfectoral complémentaire n°2017-340-009 a été pris le 6 décembre 2017. 8 agents se répartissent les 6 postes de travail (responsable chaîne de tri, agents de tri, conducteurs d'engins, conducteurs de presse, agents de propreté).



5.2 Nature des traitement

Installation	Types de déchets	Exploitant	Nature du traitement / valorisation
ISDND du Beynon	Ordures ménagères, encombrants	Alpes Assainissement	Enfouissement
Centre de tri de Manosque	Emballages ménagers	Alpes Assainissement	Tri et expédition vers recyclage
Centre de tri du Beynon	Cartons de la déchetterie des piles, déchets agro fournitures ADIVALOR	Alpes Assainissement	Tri et expédition vers recyclage
Centre de tri de La Mure	Papier, Cartons, bois...	Gros Environnement - Paprec Grand Est	Tri et expédition vers recyclage
Plate forme Co compostage Sisteron ou Orcières	Déchets verts ligneux broyés	04 RECYCLAGE	Compostage
Méthanisation	Gazons	GAEC Les Balcons du gapençais	Compost/ électricité
Plateforme compostage La Mure	Déchets verts	Gros Environnement - Paprec Grand Est	Compostage
Plateforme gravats - La Saulce	Gravats déchetteries de Patac et Flodanche	Carrière Ballastière des Alpes (CBA)	Concassage - Recyclage
Plateforme gravats - Le Beynon	Gravats déchetterie des Piles	SAB	Concassage - Recyclage
Dépôt de récupération et de tri - Site du Petit Lara	Ferrailles et métaux, Batteries de la déchetterie des Piles	Eymery Récupération	Tri et expédition
Dépôt de récupération La Madeleine à Veynes	Ferrailles et métaux, Batteries des déchetteries Patac et Flodanche	Kintz Frères	Tri et expédition
Centre Verrier de Labegude	Verre	OI FRANCE	Recyclage
Centre de traitement à Rognac	Déchets Dangereux	SPUR ENVIRONNEMENT	Incinération avec récupération d'énergie

5.3 Exutoire des déchets de la collecte sélective



5.4 Exutoire des déchets de la déchetterie

Pour les déchetteries en gestion exploitation par la société PROPOLYS (Patac et Flodanche):

Produits réceptionnés	Destination pour le traitement
Papiers	Recyclage à la Papeterie NORSKE SKOG à Golbey (88) via le Centre de tri PAPREC GRAND EST Ets Gros Environnement à La Mure (38)
Cartons	Recyclage à la Papeterie en contrat avec REVIPAC -SAICA via le centre de tri de PAPREC GRAND EST Ets GROS ENVIRONNEMENT à La Mure (38)
Déchets verts	Plate-forme de compostage de PAPREC GRAND EST à La Mure (38)
Déchets verts broyés	Plate forme de compostage des boues de 04 RECYCLAGE à Sisteron (04)
Déchets verts gazon	Unité de méthanisation du GAEC des balcons du Gapençais (05)
Bois	PAPREC GRAND EST Ets GROS ENVIRONNEMENT expédie en chaufferies le bois non traité et le traité négociant FCR bois
Ferrailles	SARL KINTZ Frères de VEYNES (05) en vue de la valorisation sur le site SUD FER situé à Marignane (13)
Pneus	Collecte et recyclage par TFM PNEU 04 via ALIAPUR

Encombrants	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05)
Gravats	Carrières et Ballastières des Alpes (CBA) Vitrolles (05)
Batteries	SARL KINTZ Frères de Veynes (05) en vue de leur traitement sur le site RECYCLEX situé à Villefranche sur Saone (69)
Huile de vidange	SERAHU de Cagnes sur Mer (06) en vue de leur régénération en Espagne
Huile de friture	OLEOVIA, valorisation par production de biocarburant
Textiles	Association Les Fils d'Ariane, Gap (05)
Mobilier Usagé	Association La Petite Ourse, Gap (05)
Piles	COREPILE transport par CHIMIREC SOCODELI (30)
Lampes usagées / Néons	filiales ECOSYSTEM envoyée à LUMIVER (59), ARTEMISE (10)...
DEEE: Ecrans et écrans plats	filiale ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à SIBUET ENVIRONNEMENT (38)
DEEE: Gros Electroménager Froid	filiale ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PURFER (13) ou Terecoval (73)
DEEE : Gros Electroménager hors Froid	filiale ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à EPUR MEDITERRANEE (13)
DEEE: Petits Appareils en Mélange	filiale ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à TRIADE ELECTRONIQUE (13)
Déchets d'Equipe ment et d'Ameublement + jeux/jouets + Articles bricolage et Jardinage (outillage et équipements)	filiale ECOMAISON collectée par ALPES ASSAINISSEMENT
Déchets Diffus Spécifiques DDS pris en charge par ECODDS	Collecté par SPUR ENVIRONNEMENT Peyruis (04) puis incinération avec récupération d'énergie sur le centre de SPUR ENVIRONNEMENT à Rognac (13)
Déchets Diffus Spécifiques DDS hors champ d'application de reprise d'ECODDS	Collecté par SPUR ENVIRONNEMENT Peyruis (04) puis incinération avec récupération d'énergie sur le centre de SPUR ENVIRONNEMENT à Rognac (13)
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	Prise en charge par DASTRI, collecte par PACADEM incinération à Vedène (84) par NOVERGIE
Articles de Sports et de Loisirs	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par TRIALP (74)
Articles de Bricolages et de jardinage catégorie 4-thermique	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par TRIALP (74)

Pour la déchetterie des Piles exploitée en régie:

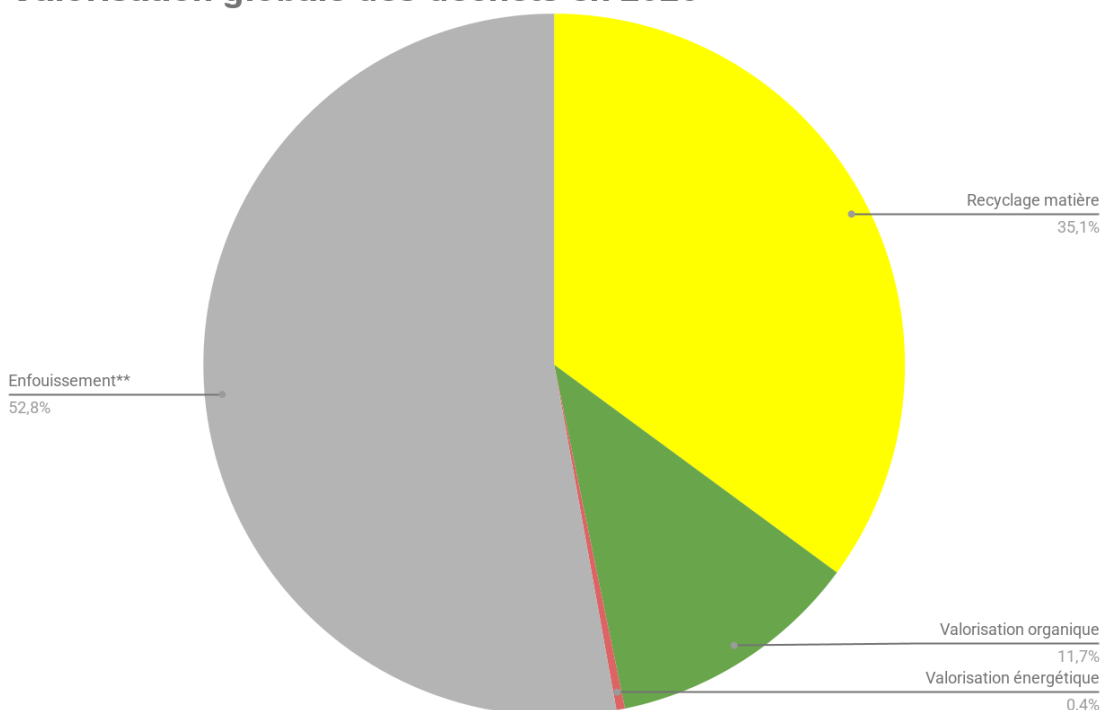
Produits réceptionnés	Destination pour le traitement
Papiers	Collectés dans le cadre du marché "collecte des PAV papiers" par PAPREC GRAND EST Ets GROS ENVIRONNEMENT
Cartons	Transit par le centre de tri du Beynon géré par ALPES ASSAINISSEMENT (VEOLIA) puis recyclage aux papeteries du groupe SAICA via REVIPAC
Déchets verts	Transitent via le quai de transfert pour être broyé puis envoyés sur la plate forme d'ORCIERES (05) ou à La MURE (38) pour la fabrication de compost
Déchets verts broyés	Plate forme de co-compostage des boues via PAPREC GRAND EST à ORCIERES MERLETTE (05)
Bois	Transitent via le quai de transfert pour être broyé puis filières de valorisation de PAPREC GRAND EST
Ferrailles	Collecté par EYMERY à La Rochette (05) puis transféré au broyeur 55% à PURFER Marignane (13) , 30% GUY DAUPHIN ENV à Salaise sur Sanne (38) et 15% à la fonderie d'Ascométal (13)
Pneus	Collecte et recyclage par TFM PNEU à Valbonne (06) via ALIAPUR
Encombrants	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05)
Gravats	Tri Concassage et valorisation par la SAB du Beynon
Bidons souillés	collecté et traité par SPUR Environnement à Rognac
Batteries	Collecté par EYMERY à La Rochette (05) transféré à GDE à Laverune (34) puis destination RECOBAT ALBATE (Espagne)
Huile de vidange	FAURE COLLECTE D'HUILES Irigny (69) en vue de leur régénération
Textiles, Linges , Chaussures	Association Les Fils d'Ariane, Gap (05)
Piles	COREPILE transport par CHIMIREC SOCODELI (30)
Cartouches d'imprimante	LVL agréé Ecosystem
Lampes usagées et Néons	filières ECOSYSTEM envoyée à LUMIVER (59), ARTEMISE (10)...
Déchets d'Equipe ment et d'Ameublement + jeux/jouets + Articles bricolage et Jardinage (outillage et équipements)	filière ECOMAISON collectée par ALPES ASSAINISSEMENT
DEEE: Ecrans et écrans plats	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à SIBUET ENVIRONNEMENT (38)
DEEE: Gros Electroménager Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PURFER (13) ou TERECHOVAL (73)
DEEE : Gros Electroménager hors Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à EPUR MEDITERRANEE (13)
DEEE: Petits Appareils en Mélange	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à TRIADE ELECTRONIQUE (13)
Article Sport et Loisirs	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par TRIALP (74)
Articles Bricolage et Jardinage Thermique	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par TRIALP (74)

CHAPITRE 6 > Le traitement des déchets: bilan

Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par les différents types de traitement. Le traitement par enfouissement est encore majoritaire avec 52.8% des déchets traités.

	Recyclage matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique*	Enfouissement	TOTAL
Tonnage	10 060,73	3 350,42	112,76	15 153,65	28 677,56
%	35,1	11,7	0,4	52,8	100,0

Valorisation globale des déchets en 2025



CHAPITRE 7 > Impact environnemental et sanitaire

Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de quantifier l'impact environnemental global du service de gestion des déchets ménagers. Cependant lors de chaque consultation de type marchés publics, un critère environnemental est intégré afin de sélectionner des offres concourant à un meilleur respect et prise en compte du caractère environnemental.

Des études sont réalisées par le Bureau d'études BIOTEC pour la réhabilitation en génie végétal de la décharge de Tresbaudon, sur la commune de Tallard, en bordure de la Durance.

CHAPITRE 8 > L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Présentation de l'emploi

Au total, le service chargé de la gestion des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération est composé de 34 agents (hors direction et secrétariat) agissant pour la compétence collecte et traitement des déchets. D'autres personnes mutualisées au sein des services de la ville de GAP interviennent également (Direction Générale, Finances, Ressources Humaines, Atelier mécanique...). Cela représente 33.49 ETP et 12 257 heures travaillées.

Au vu du nombre de marchés et de prestataires privés, l'emploi généré est difficilement quantifiable car il varie en fonction de la nature des missions, des périodes saisonnières, de l'activité économique...

8.2 Indicateur sur les accidents de travail

La collecte des déchets est un secteur accidentogène, le bilan suivant présente les chiffres pour les agents de collecte de la collectivité :

- Le **taux de fréquence** est le rapport entre le nombre total d'**accidents** (sur le lieu du **travail**) ayant entraîné la mort ou une incapacité totale d'un jour au moins (hors jour de l'**accident**) et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000 000 (afin d'obtenir des chiffres exploitables).
- Le **taux de gravité avec arrêt** réel est le rapport entre le nombre de jours calendaires réellement perdus suite à des **accidents du travail** (sur le lieu du **travail**) et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000. Par **taux** prévu d'incapacité permanente, on applique un forfait de 75 jours.

2024 :

- Taux de gravité des accidents avec arrêt : 4.70.
- Taux de Fréquence des accidents de service : 97.84.

2025 :

- Taux de gravité des accidents avec arrêt : 0.84.
- Taux de Fréquence des accidents de service : 55.74.
- Taux d'absentéisme global : 1.35%

CHAPITRE 9 > La concertation et la gouvernance

9.1 Descriptions des moyens d'information et de communication

Afin d'être au plus proche de la population, l'information pour les modifications d'emplacement de points de collecte est diffusée de façon écrite dans les boîtes aux lettres des habitations concernées. Pour des informations plus générales, l'affichage, le site internet de la collectivité et le réseau social Facebook sont utilisés. L'information est souvent relayée par les communes membres.

9.2 Suivi des réclamations et évolutions

Le service est joignable par téléphone, mail, courrier postal ou accueil physique. Les réclamations sont notées dans un tableau de suivi afin de suivre l'évolution de leur traitement. Concernant l'application "GAP en poche" où les usagers de la commune de Gap peuvent signaler les problèmes liés aux déchets, 126 demandes sont parvenues dont 81 concernaient des dépôts sauvages, 37 pour le service de collecte, 3 pour des demandes de composteurs et 5 signalements sans catégorie.

PARTIE 2: LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 10 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

La collectivité bénéficie de collecte gratuite (Responsabilité Élargie du Producteur opérationnelle) ou d'aides financières (Responsabilité Élargie du Producteur financière) grâce aux éco-organismes.

Nom de l'éco-organisme	Logo	Type de déchets concernés par la filière REP	Type de REP	Durée agrément	Date de délibération
ALIAPUR		Pneus	Mise à disposition benne, collecte et traitement gratuits	2025-2029	26-03-2025
ADIVALOR		Déchets Agrofournitures	Collecte gratuite sous condition de tonnages, traitement gratuit	convention annuelle	26-03-2025
LVL		Cartouches d'encre	Cartons de collecte, collecte et traitement gratuits	X	2-10-2015
COREPILE		Piles et accumulateurs usagés	Collecte et traitement gratuits	2015-2021 puis avenant	22-06-2017
DASTRI		Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	Cartons de collecte, collecte et traitement gratuits	2023-2028	28-03-2023
CITEO		Emballages Ménagers et Papiers Graphiques	Aides financières en fonction des performances	2025-2029	26-03-2025
ECODDS		Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement	Collecte et traitement gratuits	2022-2027	17-06-2019
		Articles Bricolage et Jardinage catégorie outils du peintre		2022-2027	04-10-2022
ECOMAIISON		Déchet d'Equipement et d'Ameublement	Benne de collecte mutualisée, collecte et traitement gratuits, aide financière en fonction des performances	2024-2029	05-12-2023
		Articles de Bricolage et jardinage catégories outils		2022-2027	04-10-2022
		Jeux-jouets			

ECOSYSTEM		Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques	Dispositifs de collecte, collecte et traitement gratuits, aide financière en fonction des performances	2023-2029	04-02-2021
		Lampes, néons	Dispositifs de collecte, collecte et traitement gratuits		
OLEOVIA		Huiles alimentaires	Mise à disposition d'une cuve, collecte et traitement gratuits	X	17-06-2016
ECOLOGIC		Articles Sport & Loisirs - Articles Bricolage et Jardinage Thermiques	Mise à disposition de cuves, collecte et traitement gratuits	2022-2027	04-10-2022
CYCLEVIA		Huiles de vidanges	Mise à disposition de cuves, collecte et traitement gratuits	2022-2027	8-12-2022
Re FASHION		Textiles- Linges-Chaussures	Aides financières sur les armoires installées en déchetterie, sur la communication et la filière de collecte et tri	2023-2028	28/03-2023

10.2 Les principales prestations confiées et rémunérées à des entreprises

Les principales prestations confiées à la prestation privée, en fonctionnement et en investissement sont indiquées dans le tableau suivant:

Nom de l'entreprise	Nom du Marché	Nature de la Prestation	Type de contrat et durée	Echéance
EXA RENT	Collecte, transport, tri et valorisation de déchets	Transport des ordures ménagères	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 12 mois à partir de la notification 07/02/2023 puis reconduction tacite 3 périodes de 12 mois	06/02/2027
ALPES ASSAINISSEMENT		Traitement des ordures ménagères		
PAPREC		Collecte des PAV pour le verre		
PAPREC		Collecte des PAV pour le papier		
PAPREC		Transport du papier vers un centre de tri et valorisation		
ALPES ASSAINISSEMENT		Collecte des PAV emballages ménagers		
EXA RENT		Transport des emballages ménagers vers le centre de tri		
ALPES ASSAINISSEMENT		Tri des emballages ménagers		
PAPREC		Transport et valorisation des cartons d'origine industrielle		
PAPREC		Broyage, évacuation et valorisation des déchets verts ligneux et du bois	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 12 mois à partir de la notification 13/12/2022 puis reconduction tacite 3 périodes de 12 mois	12/12/2026
PAPREC		Traitement du Plâtre		

ALPES ASSAINISSEMENT	Transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles	lot n°1 : Tri des cartons	Marché ordinaire de 2 ans renouvelables deux fois par tacite reconduction pour une durée de 2 ans soit au total 6 ans maximum, notifié le 7/02/2024	06/02/2030
SAB		lot n°2 : Traitement des gravats		
EYMERY RÉCUPÉRATION		lot n°4 : Transport et traitement des ferrailles et métaux divers		
EYMERY RÉCUPÉRATION		lot n°5 : Transport et traitement des batteries		
ALPES ASSAINISSEMENT		lot n°6 : Traitement des encombrants et déchets non-valorisables		
SPUR ENVIRONNEMENT		lot n°7 : Transport et traitement des bidons souillés		
FAURE COLLECTE D'HUILES		lot n°8 : Collecte, transport et valorisation des huiles de vidange		
EXA RENT		Lot n°10 : Prestation de transport exceptionnelle des déchets de la déchetterie des Piles		
PROPOLYS	Gestion et exploitation des déchetteries	Lot n°1: déchetterie de la Flodanche	Appel d'Offres ouvert ordinaire de 24 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour 24 mois	31/12/2025
PROPOLYS		Lot n°2: déchetterie de PATAC	Appel d'Offres ouvert ordinaire de 18 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour 24 mois	31/12/2025
CHABLAIS SERVICE PROPRETE	Lavage et désinfection des dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés		Marché à bons de commandes de 12 mois renouvelable 3 fois pour des durées de 12 mois	29/06/2025
BLANCHISSERIE DES ALPES	Nettoyage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) des agents de la Direction Propreté Urbaine		Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois	31/12/2025
ASTECH	Acquisition de matériel de collecte pour les déchets ménagers	lot n°1: conteneurs semi enterrés	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum, 12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois	31/1/2026
SULO		lot n°2: conteneurs enterrés		31/1/2026
EYNAUD TP	Travaux de terrassement et VRD pour la mise en place de conteneurs à déchets enterrés ou semi enterrés		Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum, durée de 48 mois	14/1/2026
INDDIGO	Réalisation d'une campagne de caractérisations des ordures ménagères résiduelles et des bennes d'encombrants		MAPA notifié le 4/01/2024	3/1/2025
SOLER IDE	Etude Préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée		MAPA de 6 mois notifié le 7/12/2023	7/6/2024
QUADRIA	Acquisition de composteurs en plastique et de bioseaux		Marché de 6 mois notifié le 15 mars 2024, délai de livraison 10 semaines	24/05/2024

SAMSE	Acquisition de composteurs individuels en bois	Marché de 6 mois notifié le 12 mars 2024	11 /09/2024
BRIGADES NATURE	Acquisition de composteurs collectifs en bois	Marché de 6 mois notifié le 20 décembre 2023	19/06/2024
BIOTECH	Réhabilitation en génie-végétal de l'ancienne décharge de Tresbaudon	MAPA à phases notifié le pour une durée de 5 mois	

CHAPITRE 11 > Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les principales dépenses d'investissement concernent l'acquisition et la mise en place de conteneurs enterrés mais également des composteurs individuels et collectifs.

11.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissement...) qui affectent le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Le coût aidé du service public s'exprime en euro par an et en euro par habitant.

11.3 Le financement du service public

11.3.1 La TEOM:

Le financement du service public est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. A la constitution de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance en 2017, la Communauté d'Agglomération Gap en + Grand a fusionné avec l'ex Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette qui appliquait différents taux de TEOM sur son territoire. Depuis la création de la collectivité, une harmonisation du taux de la TEOM sur 5 ans a été engagée afin de ramener ces taux vers le taux le plus bas. Ce taux a donc été uniformisé pour 2021 à 8,65 % sur l'ensemble du territoire. Pour pallier aux hausses des nouveaux marchés de prestation de service mais également de la TGAP appliquée sur chaque tonne d'ordures ménagères enfouies, le taux de TEOM a été augmenté une première fois à 9.52 % par délibération en date du 28 mars 2023 puis à **12%** pour 2024 par délibération en date du 11 avril 2024 soit 26% d'augmentation par rapport à 2023.

Le montant total perçu est de **9 384 077,00 €**, soit 185 € par habitant. Pour information, le montant global perçu a augmenté entre 2024 et 2025 de 2.12 %.

11.3.2 La Redevance Camping:

Une redevance camping est instaurée, depuis 2017, pour les campings du territoire de la Communauté d'Agglomération qui est calculée en fonction du nombre d'emplacements déclarés. Par délibération du 5 décembre 2023, le tarif a été augmenté pour l'année 2024. Ce tarif a évolué de 9.35 € / emplacement à 20.00 € / emplacement. Le montant perçu en 2025 est de 18 596.00 €.

11.3.3 La Facturation des professionnels:

Pour la déchetterie des Piles: les professionnels sont autorisés à accéder et à déposer leurs déchets avec l'achat préalable d'une carte d'accès prépayée. A chaque passage sur la déchetterie des Piles, un décompte de 20 € sur la carte est effectué.

Au total, le recouvrement de ces passages s'est élevé pour 2025 à 7 200,00 € alors qu'il était de 9 980,00 € en 2024. Le pré-paiement peut se faire à la régie, les mercredis, située dans les locaux de la collectivité Place du Château à Tallard ou en ligne.

Pour le quai de transfert: la facturation s'effectue en fonction du poids et de la nature du déchet apporté. Un principe de gratuité est accordé pour les apports inférieurs à 100 kg / semaine. Le montant des facturations établies pour les apports des professionnels sur le quai de S^t Jean s'élève à 145 386.00 € en 2025 contre 168 997,42 € en 2024. La facturation est trimestrielle.

Les tarifs votés en Conseil Communautaire ont été réajustés depuis le 1^{er} avril 2023 au vu de l'augmentation des coûts de collecte et de traitement de l'ensemble des filières de déchets..

Frais global de réception, transport et de traitement	Tarifs depuis le 1er avril 2023 en € /T
Cartons	120,00
Déchets verts Broyés	65,00
Emballages, déchets divers	223,00
Ferrailles	15,00
Papiers	85,00
Palettes et bois	85,00
Plâtre	195,00
Verre	55,00

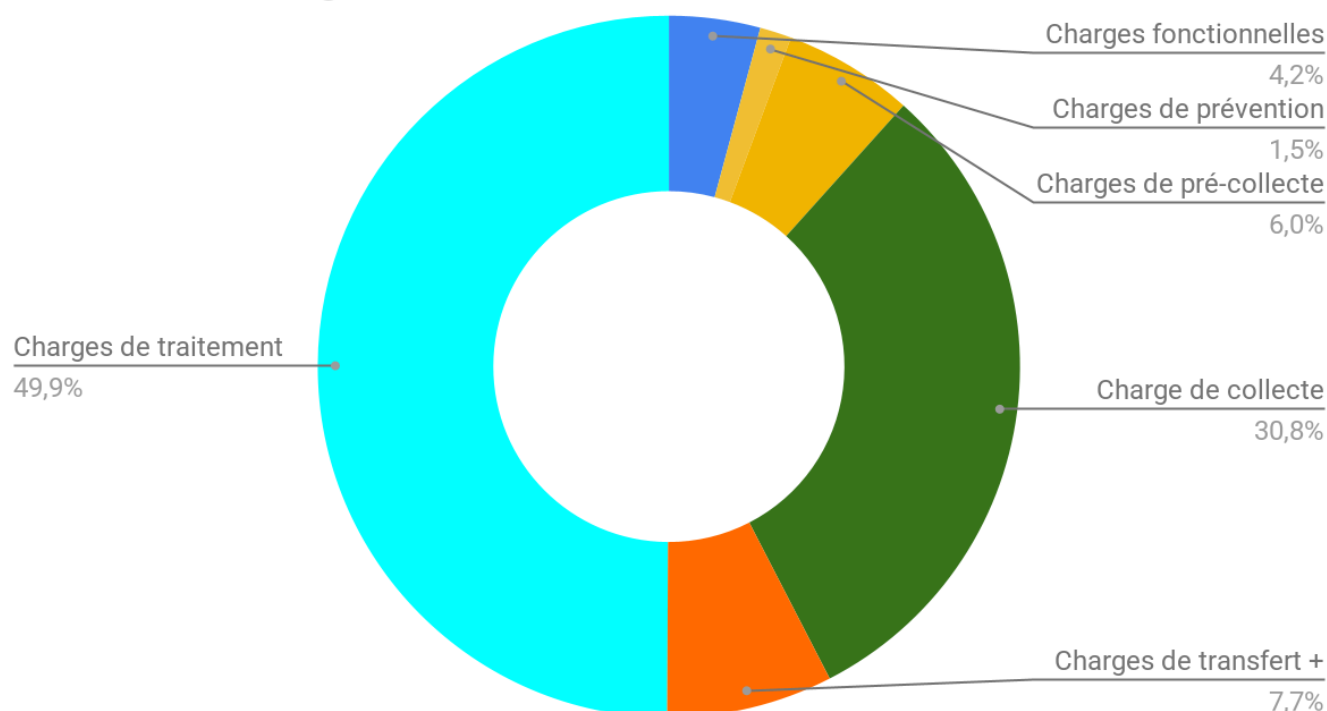
CHAPITRE 12 > Structure du coût

12.1 La nature des charges

Les données sont issues de la matrice des coûts agrégée en €. Le coût complet représente la totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

POSTES DE CHARGES	en € HT
Charges fonctionnelles	313 715,00
Charges de prévention	108 635,00
Charges de pré-collecte	448 093,00
Charge de collecte	2 300 355,00
Charges de transfert + transport	571 732,00
Charges de traitement	3 730 807,00
TOTAL DES CHARGES	7 473 337,00

Postes de charges



Les principaux postes de charges sont le traitement et la collecte qui représentent en cumulé 80.7 % du total des charges. La collecte ne représente en moyenne que 30.8 % des charges (inférieur à la moyenne nationale qui est de 40%).

12.2 La nature des produits

	2024	2025	évolution en %
Montant des soutiens versés par les éco-organismes			
CITEO emballages	500 662,93	538 869,29	7,63
CITEO papier	80 512,86	81 994,51	1,84
ADIVALOR	837,03	786,27	-6,06
ECOSYSTEM	44 863,24	42 408,11	-5,47
ECOMAISON	15 058,46	55,87	-99,63
ECOLOGIC	1 400,00	1 600,00	14,29
COREPILE	360,00	360,00	0,00
CYCLEVIA	400,00	450,00	12,50
RE FASHION	1 500,00	2 000,00	33,33
ECO DDS	3 511,83	3 517,29	0,16

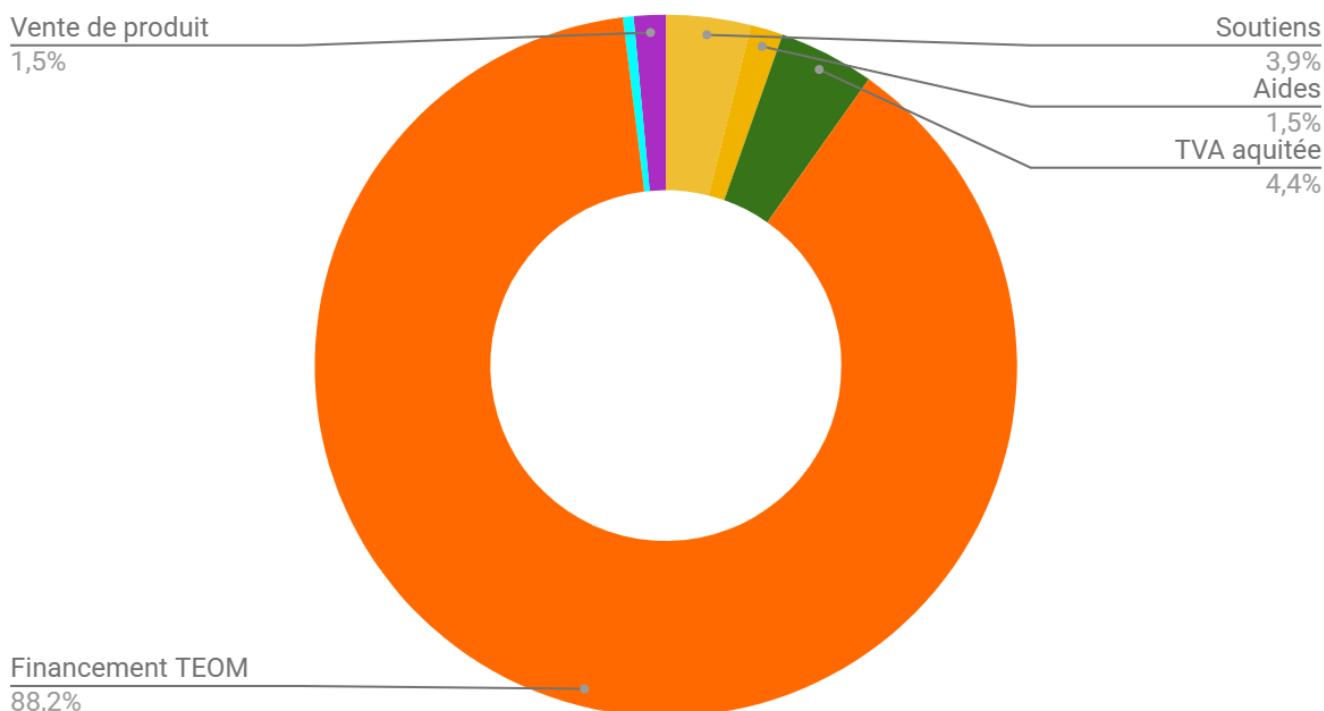
TOTAL	649 106,35	672 041,34	3,53
Montant des recettes issus de la valorisation			
Vente verre	34 733,25	12 192,92	-64,90
Vente papier	20 525,25	15 201,64	-25,94
Vente cartons 1.05A	97 458,47	87 834,83	-9,87
Vente Papier Cartons Mêlés à trier PCM	12 043,88	8 891,50	-26,17
Vente briques alimentaires 5.03A	222,82	128,48	-42,34
Vente plastiques	0,00	0,00	0,00
Vente aluminium	8 253,52	6 309,48	-23,55
Vente Petits aluminium	0,00	0,00	0,00
Vente acier	14 149,30	12 704,86	-10,21
Vente ferrailles déchetterie des Piles	6 261,04	6 735,62	7,58
Vente batteries déchetterie des Piles	1255,08	1634,35	30,22
TOTAL	194 902,61	151 633,68	-22,20
Montant des recettes issus de la valorisation			
Vente bacs roulants pour matière première	0,00	0,00	0,00
Vente composteurs	4 825,00	6 429,49	33,25
TOTAL	4 825,00	6 429,49	33,25
TOTAL RECETTES	848 833,96	830 104,51	-2,21

Les coûts de rachat des matériaux, dépendant des cours mondiaux, ont diminué, par rapport à l'année précédente.

Les soutiens financiers des éco-organismes et les recettes de vente des matériaux voient une diminution totale d'environ 2.21 %.

Les soutiens ECOMAISON sont en attente de versement, du fait de la mise en place tardive, d'une plateforme de déclaration des tonnages sur plusieurs REP (Éléments d'Ameublement, Jeux/Jouets, Brico/Jardins et Produits et Matériaux de la Construction de Bâtiment) conjointes avec les autres éco-organismes VALDELIA, VALOBAT et ECOMINERO.

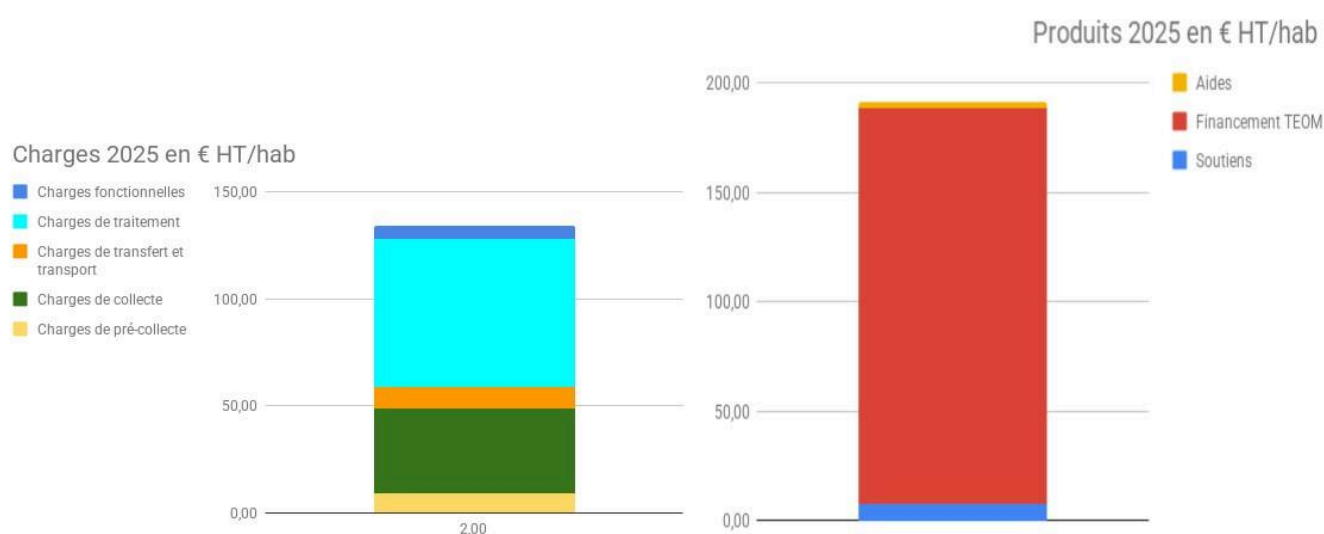
Postes de produits



Le principal financement du service public est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (88.2%). Le geste de tri permet de percevoir des recettes (1.5%) sur les produits recyclés mais également des aides des éco-organismes (3.9%).

12.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition entre les charges et les produits: en € HT / habitant.



CHAPITRE 13 > Coût des différents flux de déchets

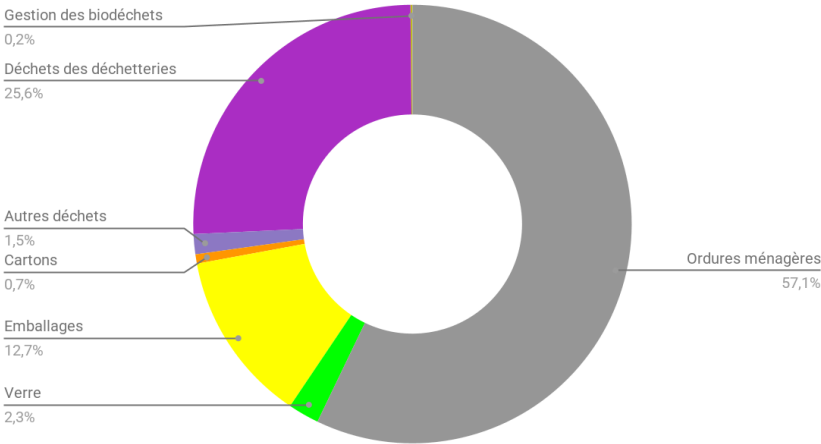
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges - recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), qui doit être financé par la TEOM. A noter à partir de cette année, la prise en compte de la gestion de proximité des biodéchets.

Année	Coût aidé en € HT								
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries	Gestion des biodéchets	TOTAL
2019	2 483 229,00	42 450,00	17 987,00	375 877,00	114 348,00	50 098,00	943 571,00		4 027 560,00
2020	2 419 065,00	59 486,00	24 283,00	268 307,00	95 770,00	-14 413,00	1 184 804,00		4 037 302,00
2021	2 579 121,00	71 833,00	27 439,00	319 145,00	97 100,00	7 155,00	1 350 364,00		4 452 157,00
2022	2 784 847,00	94 473,00	56 247,00	388 448,00	82 024,00	-40 233,00	1 388 727,00		4 754 533,00
2023	3 385 067,00	105 894,00	106 953,00	483 873,00	100 451,00	74 895,00	1 721 695,00		5 978 828,00
2024	3 668 101,00	131 592,00	44 462,00	653 592,00	-10 305,00	63 606,00	1 627 149,00		6 178 197,00
2025	3 675 754,00	147 301,00	-14 543,00	815 754,00	44 078,00	95 576,00	1 645 413,00	9 679,00	6 462 632,00

L'augmentation des dépenses constatée peut s'expliquer par l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères et de la TGAP. À contrario le flux papier bénéficie d'une forte baisse malgré la hausse des soutiens financiers de Citéo qui sont établies sur les tonnages de l'année 2024.

Coûts aidés en € HT en 2025



Les dépenses pour le flux ordures ménagères et pour les déchets des déchetteries représentent les parts les plus importantes (respectivement 57.1% et 25.6%) du budget annuel.

13.2 La couverture des charges par les produits par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
Total charges 2024	3 696 185,00	179 256,00	140 547,00	1 076 424,00	158 708,00	252 215,00	1 775 574,00
Total produits 2024	31 084,00	47 664,00	96 085,00	422 832,00	169 013,00	188 609,00	148 425,00
% de couverture des charges par les produits	0,84	26,59	68,37	39,28	106,49	74,78	8,36
Total charges 2025	3 682 448,00	168 020,00	78 038,00	1 128 762,00	144 372,00	254 391,00	1 837 650,00
Total produits 2025	6 694,00	29 218,00	92 581,00	323 213,00	100 294,00	158 815,00	192 237,00
% de couverture des charges par les produits	0,18	17,39	118,64	28,63	69,47	62,43	10,46

13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries	GLOBAL
Coût aidé en € HT /T pour 2024	301,00	91,00	69,00	255,00	-18,00	109,00	207,00	255,00
Coût aidé en € HT /T pour 2025	305,00	103,00	80,00	270,00	67,00	52,00	204,00	126,00

Le coût aidé en € HT/T diminue au global.

L'exploitation de la matrice des coûts permet de détailler et différencier les coûts des différents modes de collecte.

Le point de regroupement correspond à la collecte en bacs roulants, l'apport volontaire correspond à la collecte en colonne aérienne ou conteneurs semi enterrés. Cette différenciation peut également se faire par rapport au type de prestation, les ordures ménagères résiduelles étant collectées en régie.

Pour les emballages ménagers, les équipements de collecte en apport volontaire sur les communes sauf Gap, sont collectés par la société privée Alpes Assainissement.

Flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles		Emballages ménagers		
Mode de collecte	regroupement	apport volontaire	regroupement	apport volontaire	
Type de prestation	régie	régie	régie	régie	privée
Coût de collecte en € HT/T	90,00	32,00	237,00	119,00	489,00

Ces données financières montrent l'intérêt financier de poursuivre le déploiement des dispositifs enterrés et semi-enterrés et la compétitivité de la collecte en régie par rapport à la prestation privée.

13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique

Les coûts présentés ci-dessous permettent de rendre compte du niveau des charges lié au service de collecte, transport et traitement des déchets par flux.

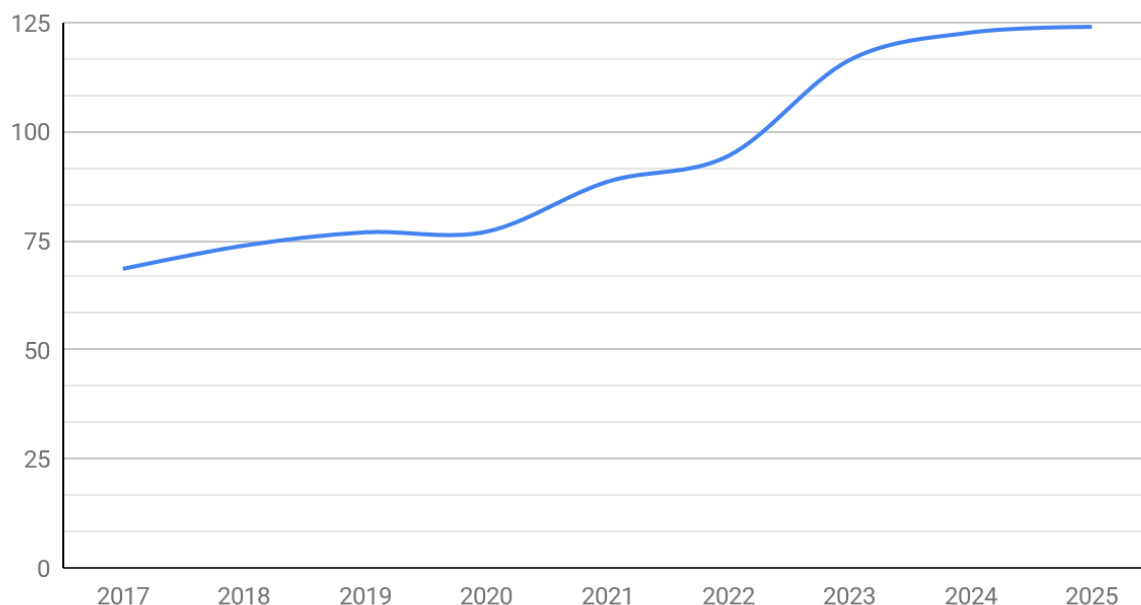
en € /T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	15,00	47,00	103,00	85,00		
Collecte	64,00	57,00	56,00	130,00	151,00	101,00
Transfert / Transport	11,00	14,00	26,00	9,00	32,00	35,00
Traitement des déchets	204,00		29,00	179,00	27,00	83,00
TOTAL	294,00	118,00	214,00	403,00	210,00	219,00

CHAPITRE 14 > Evolution des coûts

14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

	€/ hab/ an
Coût aidé 2017	68,53
Coût aidé 2018	73,86
Coût aidé 2019	76,91
Coût aidé 2020	77,04
Coût aidé 2021	88,51
Coût aidé 2022	94,44
Coût aidé 2023	116,40
Coût aidé 2024	122,70
Coût aidé 2025	124,00

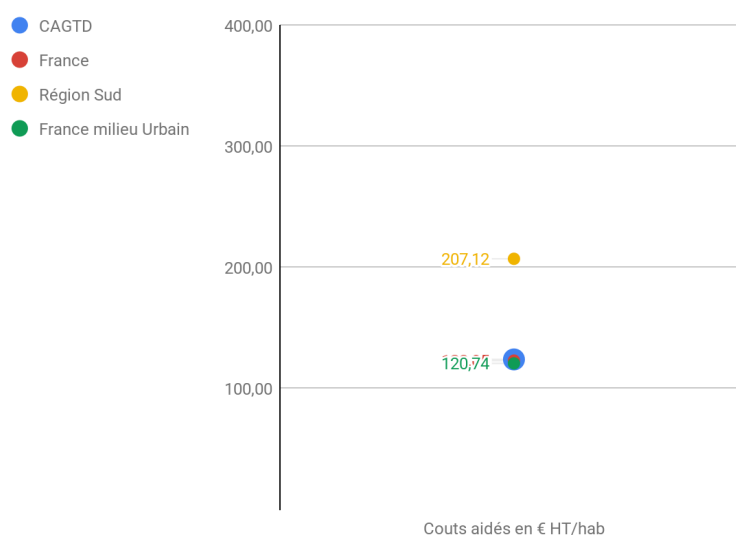
Evolution du coût aidé en euros par habitant



La courbe indiquait jusqu'à 2020, une augmentation maîtrisée mais depuis l'augmentation est significative. Ces coûts concernent les dépenses générées hors tout dispositif d'aides financières. Les charges de traitement confiées à la prestation privée impactent les coûts globaux et sont à l'origine de cette évolution tendancielle.

D'après les données recueillies par l'ADEME, le référentiel, indique un coût aidé de 123.05 € HT/hab en moyenne nationale tous milieux confondus et 120.74 € HT/hab pour le milieu Urbain, sur la Région Sud ce coût s'élève pour 2024 à 207.12 € HT/hab. Pour la Communauté d'Agglomération ce coût s'élève à 124.00 € HT/T.

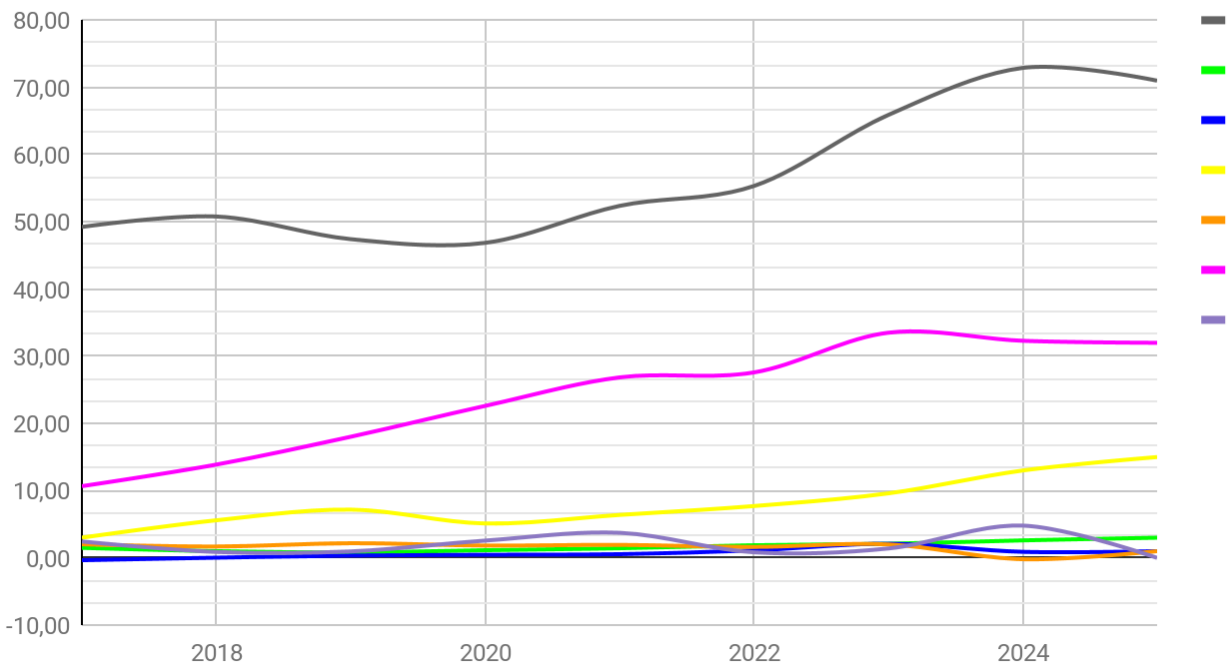
Comparaison des coûts aidés moyens en € HT/hab



14.2 L'évolution des coûts par flux

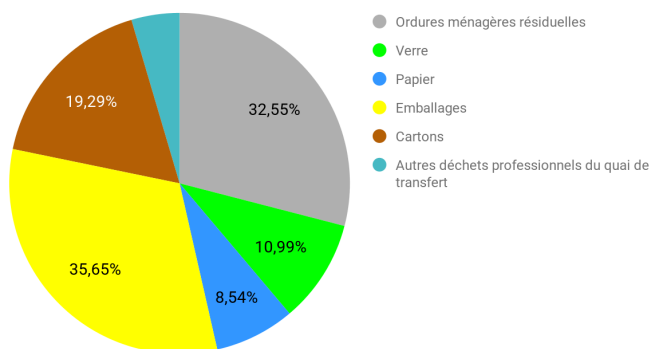
Coûts aidés en € HT/hab	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
2017	49,24	1,49	-0,35	3,01	2,02	2,44	10,67
2018	50,79	1,00	0,03	5,59	1,69	0,88	13,88
2019	47,42	0,81	0,34	7,18	2,18	0,96	18,02
2020	46,87	1,14	0,46	5,12	1,83	2,57	22,61
2021	52,37	1,43	0,55	6,39	1,93	3,73	26,85
2022	55,33	1,88	1,12	7,71	1,63	0,83	27,59
2023	65,90	2,10	2,10	9,60	2,00	1,40	33,50
2024	72,90	2,60	0,90	13,00	-0,20	4,80	32,30
2025	71,00	3,00	1,00	15,00	1,00	0,00	32,00

Evolution du coût aidé en euros par habitant

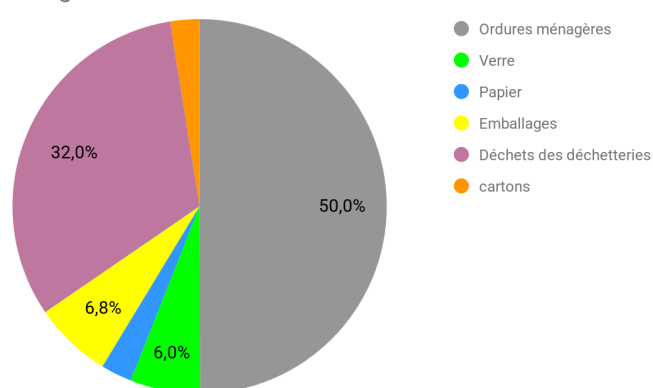


Les graphiques ci après montrent la répartition du coût par type de flux:

Coût aidé € HT/T



kg/ hab.



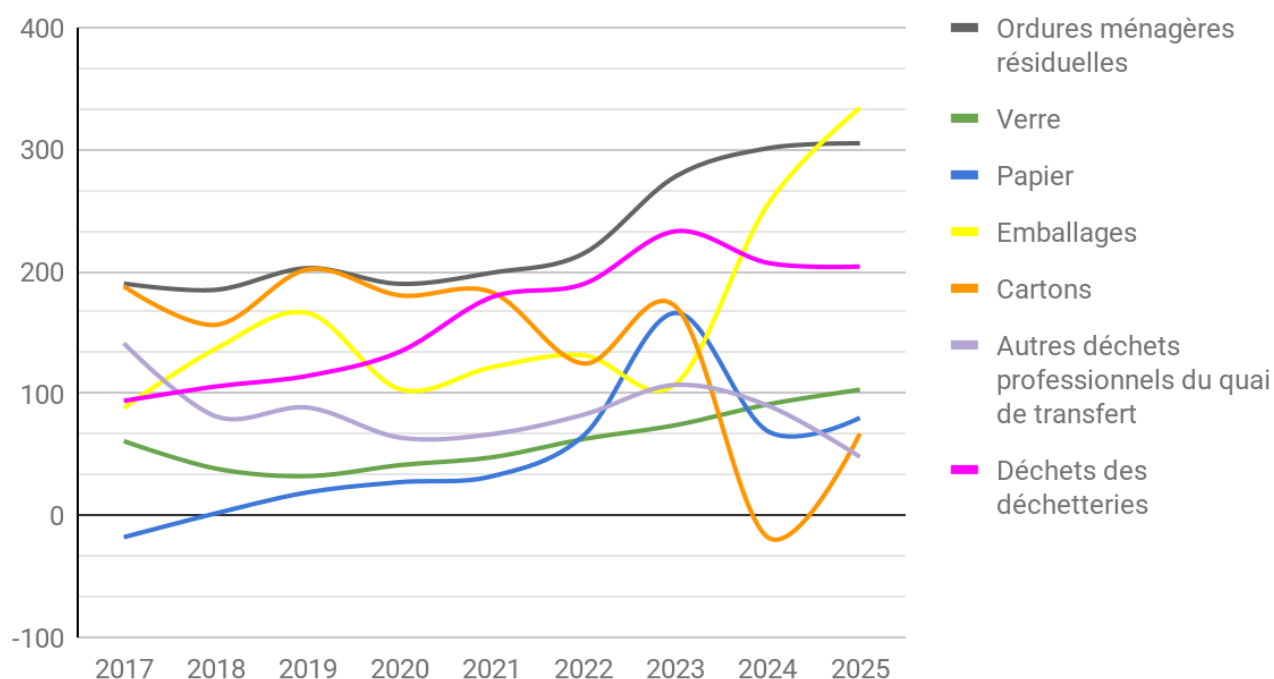
Les ordures ménagères résiduelles représentent 50 % des quantités collectées et correspondent à 32.55 % du coût aidé.

14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

La tendance de l'évolution des coûts par flux de déchets est à la hausse surtout pour les emballages et les ordures ménagères.

Coûts aidés en € HT/ T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
2017	190,07	60,86	-17,90	88,10	187,73	141,08	93,85
2018	184,9	38,38	1,66	136,67	156,19	81,16	105,69
2019	202,73	32,18	18,91	165,92	201,67	88,37	114,43
2020	189,78	41,2	27,22	103,46	180,36	63,78	134,19
2021	198,95	47,6	32,03	121,46	182,97	66,59	178,92
2022	214,83	62,61	65,63	131,31	124,47	82,63	189,76
2023	278,00	74,00	166,00	108,00	171,00	107,00	233,00
2024	301,00	91,00	69,00	255,00	-18,00	90,00	207,00
2025	305,00	103,00	80,00	334,00	67,00	48,00	204,00

Evolution du coût aidé en euros par tonne



La tendance d'évolution des coûts par flux de déchets est très hétérogène. Les coûts à la tonne des déchets des professionnels diminuent. Cependant du fait des tonnages élevés d'ordures ménagères et les coûts de collecte et de traitement élevés de ce flux, le coût global est plus élevé mais reste dans la moyenne nationale.

GLOSSAIRE

Apport volontaire: Mode d'organisation de la collecte selon lequel l'utilisateur ne dispose pas d'un contenant qui lui soit affecté individuellement. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de contenants, plus ou moins régulièrement réparti sur le territoire à desservir, afin d'être accessible à l'ensemble de la population.

Biodéchets: Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Collecte: Opération d'élimination qui vise à enlever les déchets des ménages et assimilés. Elle peut être traditionnelle ou sélective. Elle peut être réalisée en porte à porte ou en apport volontaire.

Collecte de substitution: Sur un périmètre donné, mise en place d'une nouvelle collecte de déchets qui consiste à s'effectuer en remplacement d'une tournée de collecte existante dont la fréquence de ramassage est au minimum de 3 collectes/semaine. Cette disposition vise donc à maintenir une fréquence globale hebdomadaire de 3 tournées tout en assurant le fonctionnement de deux collectes de déchets de nature différente. La mise en place de ce dispositif permet une maîtrise des coûts de collecte par une optimisation du service de collecte.

Collecte sélective: Collecte séparative des flux de recyclables secs et de fermentescibles, préalablement triés par les producteurs, en vue de leur recyclage. Les réactions de compostage dégagent de la chaleur qui hygiénise le compost, c'est-à-dire élimine les agents pathogènes contenus dans les déchets entrants.

Compost: Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Combustible Solide de Récupération: Déchet non dangereux solide, composé de déchets qui ont été triés de manière à en extraire la fraction valorisable sous forme de matière dans les conditions technico-économiques du moment, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation de combustion. Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe les caractéristiques de ces combustibles, la liste des installations où ils peuvent être préparés ainsi que les obligations auxquelles les exploitants de ces dernières installations sont soumis en vue de garantir la conformité des combustibles préparés à ces caractéristiques.

Compostage: Procédé biologique de traitement des déchets ménagers, voire d'autres déchets organiques, aboutissant à la production d'un amendement appelé compost, utilisable en agriculture.

Compostage domestique: Opération de compostage mis en place dans les jardins des particuliers, celui-ci s'opère dans un matériel nommé composteur. Le compost est réutilisé dans le jardin du particulier. Celui-ci diminue les tonnages présentés à la collecte des déchets ménagers.

Contrat pour l'Action et la Performance (C.A.P.): Contrat type, régissant les relations entre une collectivité engagée dans un programme de collecte sélective et Eco-Emballages. Le barème E finance le dispositif français de collecte sélective des emballages ménagers et respecte les engagements du Grenelle de l'Environnement.

Déchets: Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchets d'Activités Economiques (D.A.E.): Tout déchet dont le producteur initial n'est pas un ménage (gisement des entreprises industrielles et du BTP, artisans commerçants, services publics, professionnels de santé, services tertiaires...).

Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (D.A.S.R.I.): Tout matériel piquant, coupant ou tranchant, destiné à l'abandon, qu'il ait été ou non en contact avec un produit biologique, (seringues, aiguilles lancettes, embouts de stylos injecteurs, scalpels). Sont aussi inclus, les cotons, compresses, gants à usage unique souillés.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.): tout objet fonctionnant à piles ou à l'électricité. D.E.E.E. incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent le Gros Électroménager hors Froid, le Gros Électroménager Froid, les Petits Appareils en Mélange et les Écrans.

Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.): Déchets issus de produits chimiques, contenant et contenu conditionnés pour la vente au détail, pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. La limitation de leur impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autre nécessite un traitement spécifique. La dénomination D.D.S. rassemble ce qui était compris dans les Déchets ménagers Spéciaux (D.M.S.) et les Déchets Toxiques en Quantités Dispersés provenant des activités (D.T.Q.D.). Ce sont principalement des solvants, acides, produits chimiques de laboratoire, colles, vernis, produits phytosanitaires, hydrocarbures, extincteurs...

Déchets ménagers: Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes.

Déchets ménagers et assimilés (D.M.A): Ils comprennent les déchets non dangereux des ménages et les déchets d'origine commerciale ou artisanale et provenant d'autres services, qui ne sont ni dangereux, ni inertes et qui sont assimilables aux déchets ménagers. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

Déchets d'emballages ménagers: Ce sont les déchets issus de la séparation opérée par les ménages entre les emballages et les produits de consommation.

Déchets ultimes: Déchet résultant ou non d'un traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques ou économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Déchetterie: Aire aménagée, surveillée, connue du public, destinée à accueillir les déchets dont la nature et la quantité sont fixées par l'autorité qui la gère. Lieu spécialement adapté pour accueillir les déchets autres que les ordures ménagères. La déchetterie peut être conçue pour permettre aux ménages de se débarrasser par un apport volontaire de leurs déchets. La déchetterie n'est pas un lieu de traitement des déchets. C'est un centre de dépôt soumis au droit des installations classées.

Eco-organisme: Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité Élargie du Producteur (R.E.P.), ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

Economie circulaire: Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du P.I.B. tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

Élimination: Au sens de la loi n°75-633 modifiée, l'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt et au rejet dans le milieu naturel de tout autre produit dans les conditions propres à éviter des nuisances environnementales ou sanitaires majeurs.

Emballages Ménagers Recyclables (Emr): Ce sont les emballages dont le détenteur final, c'est-à-dire celui qui sépare l'emballage du produit qu'il accompagne ou qu'il permet de transporter jusqu'à son domicile, est un ménage.

EPCI: Etablissement public de Coopération intercommunale.

Extension des Consignes de Tri (ECT): La Loi de Transition Énergétique sur la Croissance Verte oblige d'ici à 2022, à une Extension des Consignes de Tri, à l'échelle du territoire national. Les emballages plastiques (barquettes, films souples, pots de Yaourts...) vont pouvoir être recyclés dans le bac jaune.

Gisement: Le gisement est constitué par l'ensemble des déchets ménagers produits et collectés sur le territoire d'une collectivité. Il peut être considéré dans sa globalité ou dans ses différentes composantes. Cette dernière vision est principalement retenue en matière de collecte sélective ; le gisement est alors défini par les quantités de chacun des matériaux présents dans les déchets collectés.

ICPE : Installations dont l'exploitation pouvant être source de dangers ou de pollutions est réglementée. Certaines sont soumises à Déclaration à la Préfecture, d'autres à Autorisation préfectorale. Les installations de traitement et de stockage sont soumises à autorisation préfectorale.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.): centre de stockage des déchets ménagers et assimilés (résidus urbains).

Méthanisation: Procédé de traitement des ordures ménagères, des déchets verts, permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

Ordures Ménagères Résiduelles (Omr) : Déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages (déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et autres activités domestiques) qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle.

Précollecte: Ensemble des actions effectuées par les usagers permettant la présentation des déchets au service de collecte.

Prescriptions Techniques Minimales (P.T.M.): qualités et spécifications particulières auxquelles doivent répondre les matériaux triés et livrés aux recycleurs. Les P.T.M. sont définies dans le cadre du contrat signé avec les repreneurs.

Prévention: Ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative) soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

Principe de proximité: assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permettre de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes. Le respect de ce principe, et notamment l'échelle territoriale pertinente, s'apprécie en fonction de la nature des déchets considérés, de l'efficacité environnementale et technique, de la viabilité économique des modes de traitement envisagés et disponibles à proximité pour ces déchets, des débouchés existant pour ces flux et des conditions techniques et économiques associées à ces débouchés, dans le respect de la hiérarchie de la gestion des déchets et des règles de concurrence et de libre circulation des marchandises.

Recyclage: Mode de valorisation des déchets, notamment d'emballages, selon lequel les matériaux constitutifs sont extraits en vue de les utiliser comme matière première.

Réemploi: Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une action de prévention.

Réutilisation: Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Refus de tri: Lors des opérations de tri des matériaux recyclables, des déchets non conformes aux P.T.M. (Prescriptions Techniques Minimales) sont extraits pour représenter un résidu appelé refus de tri.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.): Montant qui figure sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière est établi sur la base de la valeur locative de l'habitation.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.): Taxe instaurée par la loi de Finances de 1999, entrée en vigueur au 1er janvier 2000 et s'appuie sur le principe de "pollueur payeur"

Traitement: Processus permettant la réduction du potentiel polluant initial du déchet dans des conditions contrôlées ainsi que du volume de déchets à mettre en décharge ou à incinérer.

Transit: Réception de déchets et réexpédition sans réalisation d'opération sur ces derniers autres qu'une rupture de charge et un entreposage temporaire dans l'attente de leur reprise et leur évacuation vers une installation de traitement.

Tri à la source: Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.

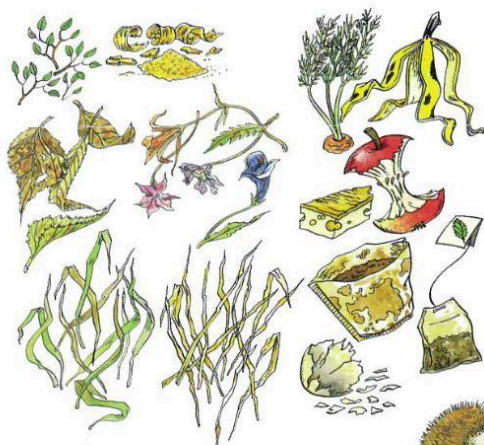
Valorisation des déchets : Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité.

LE COMPOSTAGE RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME



DANS LES COMPOSTEURS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS, ON Y MET



DÉCHETS DU JARDIN ET DE LA CUISINE



- Feuilles mortes, fleurs fanées, paille, etc...
- Epluchures, coquilles d'oeuf, marc de café, sachets de thés, etc... (Retrouvez la liste de ce qui est compostable dans le guide téléchargeable sur www.gap-tallard-durance.fr/fr/lagglo-au-quotidien/dechets/compostage-individuel)

LES 4 RÈGLES D'OR

- 1 équilibrer les apports, mélanger les déchets secs (feuilles, branchages) et les déchets humides (déchets de cuisine...)
- 2 fragmenter les déchets, plus ils sont coupés en petits morceaux, plus vite ils se décomposent
- 3 mélanger régulièrement pour l'aérer
- 4 vérifier l'humidité, que le compost ne soit ni détrempé ni trop sec.



**info
utile**

POUR VOUS ACCOMPAGNER,
L'AGGLO VOUS PROPOSE L'ACHAT
D'UN COMPOSTEUR À TARIF
PRÉFÉRENTIEL.
RENSEIGNEZ-VOUS !

Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au 04.92.53.15.85
ou sur le site
www.gap-tallard-durance.fr

Communauté d'Agglomération
GAP-TALLARD-DURANCE



CITEO